

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(47^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 27 octobre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. Loi de finances pour 1990 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4271).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Services généraux
 Secrétariat général de la défense nationale
 Conseil économique et social - Plan
 Fonction publique et réformes administratives
 Budget annexe des Journaux officiels
 (Suite)

Réponses de M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, aux questions de : MM. Marc Dolez, Bruno Bourg-Broc.

I. - Services généraux

M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat.

Réserve du vote sur les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : I. Services généraux », état B, titres III et IV, et état C, titres V et VI.

MM. Bruno Bourg-Broc, le président.

II. - Secrétariat général de la défense nationale

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 4273)

Etat C

Titre V. - Adoption (p. 4273)

III. - Conseil économique et social

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 4273)

IV. - Plan

Etat B

Titre III (p. 4273)

M. Patrick Ollier.

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan.

Adoption du titre III.

Titre IV. - Adoption (p. 4273)

Etat C

Titre VI. - Adoption (p. 4273)

Budget annexe des Journaux officiels (p. 4274)

Adoption des crédits ouverts à l'article 41.

Adoption des crédits ouverts aux paragraphes I et II de l'article 42.

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Tourisme

M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Jean-Claude Mignon,
 Louis Pierna,
 Mme Bernadette Isaac-Sibille,
 MM. Gaston Rimareix,
 Léonce Deprez.

M. Olivier Stirn, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Jean-Claude Mignon, Patrick Ollier, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Marc Dolez, Jean-Pierre Fourré, Marcel Garrouste, Claude Lise, Bernard Bioulac, Léonce Deprez.

Les crédits concernant le tourisme, inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire », seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat.

Amendement n° 48 de M. Lombard : Mme Muguette Jacquaint, MM. Claude Lise, suppléant M. le rapporteur spécial, le ministre, Léonce Deprez. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 4290).

3. Ordre du jour (p. 4290).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SERVICES GÉNÉRAUX - Secrétariat général de la Défense nationale - Conseil économique et social - Plan - Fonction publique et réformes administratives - Budget annexe des journaux officiels (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant : les services généraux, le secrétariat général de la défense nationale, le Conseil économique et social, des crédits du secrétariat d'Etat chargé du Plan, des crédits du ministère de la fonction publique et des réformes administratives ainsi que des crédits du budget annexe des Journaux officiels.

Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Marc Dolez

M. Marc Dolez. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, cette question, comme les deux suivantes, porte sur le budget de la fonction publique.

M. le ministre d'Etat a évoqué ce matin le profond malaise de la fonction publique, lequel a été révélé par les récents conflits et en particulier par celui des centres des impôts qui m'apparaît à cet égard extrêmement significatif. Ce profond malaise exige assurément un renforcement du dialogue social car j'ai la conviction - et j'imagine, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, que vous la partagez - que le pari de la modernisation ne pourra être réussi sans l'implication des agents eux-mêmes.

C'est pourquoi je souhaite que vous m'indiquiez les dispositions que vous pourriez proposer, d'une part, pour revitaliser les instances de concertation avec les organisations syndicales et, d'autre part, pour ouvrir les négociations à de nouveaux thèmes - je pense en particulier à toutes les questions relatives aux conditions et à l'organisation du travail, à l'aménagement du temps de travail ou aux modalités de l'introduction des nouvelles technologies.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vais fournir une réponse à votre question au nom de M. Michel Durafour, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

Dès son arrivée à la tête du ministère, M. Durafour s'est employé à rétablir ce que vous appelez à juste titre « le dialogue social ». Cette démarche a eu une traduction immédiate : l'accord salarial signé le 17 novembre 1988, qui, il n'est pas inutile de le rappeler, était le premier passé depuis trois ans.

Aussitôt rétablie cette forme de dialogue, le Gouvernement a, bien entendu, souhaité diversifier celui-ci. Cela a fait l'objet de l'une des directives du plan gouvernemental sur le renouveau du service public du 23 février 1989 et a abouti, le 29 juin dernier, à la signature de l'accord cadre sur la formation continue.

On peut penser que la signature de cet accord cadre représente une date historique, et ce à un double titre.

D'abord, c'est la première fois qu'un accord non salarial a été conclu dans la fonction publique, apportant ainsi la preuve qu'il est possible d'avoir, avec les syndicats de fonctionnaires, un dialogue constructif sur des sujets qualitatifs autres que purement salariaux. Dans ces conditions, cela représente une perspective d'avenir pour ce que le Premier ministre qualifie de « rénovation du service public ».

Ensuite, comme il s'agit d'un accord cadre, il constitue une sorte de plate-forme interministérielle à partir de laquelle des négociations spécifiques doivent s'engager dans les différents ministères en vue, le cas échéant, d'une amélioration de son contenu. Là encore, il s'agit d'une première qui ouvre la voie à la multiplication des niveaux de dialogue.

Nos perspectives sont multiples ?

D'abord, comme vous le savez, nous allons négocier à partir du mois de décembre sur les déjoulements de carrières et sur la prise en compte des qualifications dans les quatre catégories des trois fonctions publiques. Il s'agit d'une négociation à la fois très ambitieuse et très attendue par les fonctionnaires.

Nous allons également négocier un second accord cadre non salarial portant sur la mobilité. Il s'agit, comme dans le cas précédent, de rendre des perspectives aux agents de la fonction publique, cette fois du point de vue géographique ou professionnel.

Enfin, au début de l'année prochaine, c'est l'accord salarial pour 1990 qui doit être négocié.

Monsieur le député, j'ai souhaité, au nom de Michel Durafour, vous préciser quelles pouvaient être les occasions de dialogue social. Vous pouvez constater qu'elles seront particulièrement nombreuses dans les mois qui viennent. De surcroît, conviendrait-il d'y ajouter les concertations que l'ensemble des membres du Gouvernement sont amenés à conduire.

Le Gouvernement, en vous apportant cette réponse, tente de vous démontrer - et j'espère qu'il y réussira - qu'il entend faire du dialogue social l'un des instruments privilégiés de la modernisation des administrations. En cela, il est fidèle à lui-même et à ses convictions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

La parole est à M. Marc Dolez, pour poser sa deuxième question.

M. Marc Dolez. Ma deuxième question concerne un sujet que vous venez d'évoquer : la mobilité des agents.

La circulaire du 23 février 1989 relative au renouveau du secteur public insiste en effet sur la nécessité de favoriser la mobilité des agents, que cela soit au sein d'une même admi-

nistration, entre administrations, entre administrations centrales et services extérieurs ou entre les trois fonctions publiques.

Pourriez-vous nous préciser, monsieur le secrétaire d'Etat, les dispositions que vous comptez prendre afin de vous engager concrètement dans cette voie pour, d'une part, valoriser le remarquable potentiel humain des administrations - c'est un point sur lequel on n'insiste jamais assez - et, d'autre part, faciliter les déroulements de carrière des agents, lesquels doivent accéder à des tâches correspondant davantage à leurs qualifications et à leurs compétences professionnelles ?

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre question porte sur la mobilité, que j'ai en effet évoquée précédemment. Je vais vous répondre au nom de M. Michel Durafour.

Comme l'a prévu le Premier ministre dans sa circulaire du 23 février 1989, les organisations syndicales vont être invitées dans les prochains jours à négocier avec le Gouvernement un accord cadre relatif à la mobilité fonctionnelle et géographique des fonctionnaires des trois fonctions publiques.

En fait, l'objectif de cet accord est de donner une impulsion à la mobilité des agents, dans le cadre d'une meilleure gestion des ressources humaines et de l'action globale de modernisation de l'administration. Il s'agit de rendre à des agents qui se sentent bloqués dans leur carrière de nouvelles perspectives en leur permettant soit de rejoindre plus facilement une affectation géographique désirée, soit d'accéder à un autre emploi de l'une des trois fonctions publiques.

Cette négociation est donc parfaitement cohérente avec le grand chantier ouvert par le Gouvernement sur les déroulements de carrières. Toutefois, il ne faut pas oublier, monsieur le député, que l'existence d'un statut général unique et d'une grille unique favorise puissamment la mobilité. Il faut donc pour cela leur rendre l'efficacité nécessaire.

Il ne m'appartient pas aujourd'hui, fût-ce au nom du ministre d'Etat, de préjuger le résultat de cette négociation que Michel Durafour abordera comme toutes les autres avec un esprit constructif et le désir d'aboutir. En définitive, M. Durafour souhaite que cette négociation permette de dégager, en commun avec les partenaires sociaux, plusieurs mesures dont pourra bénéficier le service public dans son ensemble.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Marc Dolez, pour poser sa troisième question.

M. Marc Dolez. Ma troisième question, monsieur le secrétaire d'Etat, concerne l'accord cadre sur la formation continue que vous avez évoqué tout à l'heure.

Je souhaiterais savoir, premièrement, si certains départements ministériels ont déjà engagé des négociations sur ce sujet avec les organisations syndicales et, deuxièmement, les mesures que vous comptez prendre pour inciter ceux qui ne l'auraient pas encore fait à s'engager rapidement dans cette voie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vais vous répondre de façon ponctuelle, ce qui est plus simple.

Les mesures envisagées sont de deux ordres.

Premièrement, il est prévu de fixer un seuil obligatoire de dépenses en matière de formation continue. Ainsi, chaque ministère devra consacrer au moins 2 p. 100 de la masse salariale à des actions de formation.

Deuxièmement, il est envisagé de mettre en place un plan individuel de formation pour tous les agents prévoyant au moins trois jours de formation pour chacun d'entre eux, et ce d'ici à 1992.

Il est bien évident que l'objectif est de donner à chaque agent un droit minimal à la formation. Voilà ce qu'il en est, monsieur le député. Je crois que cette réponse est presque complète.

M. Marc Dolez. Pas tout à fait ! Je vous interrogerai à nouveau ! (*Sourires.*)

M. le président. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le secrétaire d'Etat, la question que je vais poser est en fait celle de M. Ueberschlag et s'adresse peut-être davantage à M. le ministre de l'intérieur qu'à M. le ministre d'Etat chargé de la fonction publique. Je tiens néanmoins à évoquer le problème soulevé par M. Ueberschlag.

Vous n'êtes pas en effet sans savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, que les cadres techniques territoriaux sont confrontés au problème de l'absence d'un cadre d'emploi qui fait obstacle à l'avenir de leur carrière. C'est pourtant avec leur collaboration et leurs propositions que les élus font vivre et développent nos cités.

Pleinement impliqués dans la qualité et l'évolution des collectivités, les personnels de catégorie A technique restent néanmoins privés de statut alors que, dans le sillage de la loi du 13 juillet 1987 instituant les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale, ont été publiés, le 30 décembre 1987, les sept cadres d'emploi de la filière administrative et, le 6 mai 1988, les six cadres d'emploi de la filière technique, catégories B et C.

Les propositions faites pour pallier leur situation ne répondent pas véritablement aux préoccupations des cadres techniques. Leur mise en application entraînerait la dégradation de la situation de plusieurs centaines d'ingénieurs en chef et ingénieurs subdivisionnaires.

A l'heure où la modernisation de nos collectivités s'impose pour faire face au défi européen, les élus doivent pouvoir proposer des emplois attractifs à la forme statutaire innovante. C'est dans ce sens que s'impose, selon M. Ueberschlag, l'élaboration d'un cadre d'emploi de la catégorie A technique qui fasse de la fonction publique territoriale l'égal de celle de l'Etat, tout en étant différente pour pouvoir s'adapter aux spécificités des collectivités territoriales.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat. Il est évident que la question de M. Ueberschlag s'adresse plus particulièrement au ministre de l'intérieur. Il s'agit d'une question précise, qui appelle une réponse précise. Je vous suggère donc, monsieur Bourg-Broc, de recommander à M. Ueberschlag de la poser à M. le ministre de l'intérieur, lors de la discussion par votre assemblée du budget du ministère de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services généraux, le Plan, et le budget annexe des Journaux officiels. De plus ! la question fait l'objet de négociations en ce moment.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. - Services généraux

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : I. - Services généraux ».

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je demande, au nom du Gouvernement, que le vote sur les crédits des services généraux du Premier ministre soient réservés.

M. le président. A la demande du Gouvernement le vote sur les crédits inscrits à la ligne : Services du Premier ministre : I. - Services généraux, état B, titres III et IV et état C, titres V et VI, est réservé.

M. Bruno Bourg-Broc. Je demande la parole.

M. le président. Pour un rappel au règlement.

M. Bruno Bourg-Broc. Oui, je veux demander au Gouvernement les raisons de sa demande de réserve ?

M. le président. Ce n'est pas un rappel au règlement, mon cher collègue.

II. - Secrétariat général de la défense nationale

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : II. - Secrétariat général de la défense nationale ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 2 671 901 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 108 500 000 francs ;

« Crédits de paiement : 61 059 000 francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

III. - Conseil économique et social

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : III. - Conseil économique et social ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 1 692 325 francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

IV. - Plan

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : IV. - Plan ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 8 454 619 francs ;

« Titre IV : 7 112 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 6 500 000 francs ;

« Crédits de paiement : 2 600 000 francs. »

La parole est à M. Patrick Ollier, inscrit sur le titre III.

M. Patrick Ollier. Monsieur le secrétaire d'Etat, chargé du Plan, votre volonté de relancer la planification et l'effort qui est fait en ce sens n'est pas critiquable. Et je me félicite de vos bonnes intentions. Mais l'esprit de la planification est-il respecté ?

Le Plan qui définit les lignes directrices du développement économique de la France est, d'après la loi de 1982, le Plan de la nation. Dans la pratique qui a conduit à ce X^e Plan, ce principe n'a pas été respecté. La réalité, hélas ! ne correspond pas aux ambitions affichées par votre gouvernement. Qu'en

est-il en effet de la concertation de l'ensemble des partenaires représentant les forces vives de la nation ? Votre projet a été vite fait et vous avez peu consulté ! Je le regrette.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. La faute à qui ?

M. Patrick Ollier. Le Plan aurait dû être l'occasion d'un grand débat national d'orientation, l'occasion de nouer ou de renouer un dialogue constructif avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

Le budget qui nous est présenté a comme caractéristique majeure l'augmentation très importante - 39,6 p. 100 - des crédits d'études du titre III, augmentation provoquée pour l'essentiel par un transfert de crédits de recherche et non par une augmentation de moyens.

Vous semblez marquer le souci de développer l'évaluation des politiques publiques, et l'objectif est louable. Mais vous ne définissez pas les conditions qui sont rendues possibles une évaluation objective. En effet, ce type d'évaluation doit être parfaitement indépendant et conduit par des acteurs qui ne soient pas juge et partie. Il faut veiller à la pluralité et à l'indépendance des organismes qui seront chargés de cette évaluation. Ce n'est pas le cas dans votre projet.

En matière d'études, un organisme, l'I.R.E.S., l'Institut de recherches économiques et sociales, joue un rôle important dans le domaine économique et social et nous souhaiterions que vous soyez prêt à lui accorder une ligne budgétaire qui lui soit propre, comme la logique semble l'exiger.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Cette ligne a été supprimée par M. Chirac en 1986 !

M. Patrick Ollier. Votre collègue a, ce matin, donné des indications qui, à cet égard, nous rassurent.

Le Plan, enfin, devrait montrer la direction d'une politique économique permettant d'améliorer l'emploi et de lutter contre le chômage. Il devrait avoir plus d'ambition pour des secteurs aussi importants que l'éducation et la formation. Il devrait permettre de combler les disparités entre les régions riches et les zones défavorisées, et faire ainsi en sorte que les handicaps soient mieux supportés. Mais je ne trouve pas dans votre projet des éléments prouvant une véritable volonté de votre gouvernement en ces domaines.

Aménagement du territoire, aménagement rural : une autre ambition que je soutiens en tant que président du groupe d'étude des problèmes de la montagne, et pour laquelle vous ne nous donnez pas de véritables moyens.

Les zones fragiles, défavorisées, représentent 33 p. 100 de notre territoire. Une véritable planification devrait donc leur accorder les moyens de leur développement. Je me souviens de la soirée qui m'a été nécessaire pour que vous acceptiez que le Plan prenne en compte, en une ligne, la spécificité des zones de montagne.

Les crédits des fonds qui sont affectés à cette politique d'aménagement rural, en faveur des régions concernées, diminuent depuis deux ans. Je pense bien entendu au F.I.D.A.R., au F.I.A.M. ou au F.I.A.T., mais je ne m'étendrai pas sur le sujet. Je pense aussi aux crédits destinés aux contrats de Plan Etat-régions. Un exemple : pour la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, la contribution régionale au titre du X^e Plan est restée au même niveau que celle du IX^e Plan alors que les crédits d'Etat ont été diminués de 30 p. 100, ce qui a conduit la région à diminuer ses propres crédits. Est-ce là le moyen de cette volonté affichée de renforcer les actions d'aménagement du territoire ?

Le Plan, et j'en termine, doit aussi avoir pour objectif la préparation de notre pays au grand marché européen de 1993. Lorsque l'on essaie de projeter à l'horizon de 1992 les exigences de notre développement, lorsque l'on veut redonner à la France la place éminente qui lui revient en Europe, on se rend compte que le succès ne peut venir que d'une régionalisation intelligente et d'une relation confiante et dynamique avec l'Etat. A cet égard, les programmes d'aménagement concerté du territoire vont aussi dans le bon sens, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais ce Plan ne propose pas une réponse adaptée à la multiplicité des problèmes qui se posent aux régions face à l'Europe.

Conçu à l'origine pour être l'instrument de la volonté nationale appliqué à l'économie sous forme d'incitation, le Plan a perdu son souffle ! Il a perdu sa vocation qui correspondait à cette « ardente obligation », ainsi que le définissait le général de Gaulle.

Vous avez encore, monsieur le secrétaire d'Etat, beaucoup de chemin à parcourir pour qu'une planification souple, utile et constructive soit un moyen supplémentaire du développement national, et pas seulement un recueil d'ambitions affichées sans les véritables moyens de les atteindre comme le projet que vous nous présentez.

C'est pour ces raisons que mon groupe rejettera les crédits du secrétariat d'Etat au Plan. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Ollier.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan.

M. Lionel Stoléro, *secrétaire d'Etat.* Monsieur Ollier, juste quelques mots.

Il ne faut pas nous tromper de session parlementaire. Le Plan existe, et vous n'y êtes pour rien ; il a été voté, et vous n'y êtes pour rien non plus. Aujourd'hui, nous parlons de l'année 1990 et de l'application du Plan.

Vous aurez remarqué, j'espère, que, dans le rapport économique et financier joint au projet de budget dont nous discutons, une page est consacrée à la cohérence entre ce projet de budget et le Plan. Vous aurez aussi relevé que l'ensemble des orientations du projet de budget pour 1990 est parfaitement conforme au X^e Plan, et Dieu sait que cela n'a pas toujours été aussi évident dans le passé !

Quant à l'évaluation des politiques publiques, vous nous faites pour le coup un procès par avance puisque vous dites que cette évaluation n'est pas conçue de manière qu'elle n'expose pas les acteurs au reproche d'être juge et partie.

M. Patrick Ollier. Je critique la méthode !

M. Lionel Stoléro, *secrétaire d'Etat.* Je regrette de vous faire observer que, conformément au rapport de Patrick Viveret, qui a été approuvé, la méthode consiste à créer une instance suffisamment indépendante, compétente et transparente - ce sont les trois qualités que nous avons retenues - pour qu'elle ne s'expose pas à ce reproche d'être juge et partie. Attendez donc au moins qu'elle soit mise en place et vous pourrez alors constater que vos inquiétudes, qui ont été aussi les nôtres, ne sont pas fondées.

Enfin, j'ai noté avec beaucoup de plaisir votre désir d'individualiser la ligne budgétaire de l'I.R.E.S. Je suis persuadé qu'à la prochaine session budgétaire nous aurons l'unanimité sur ce point. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

Budget annexe des Journaux officiels

M. le président. J'appelle enfin les crédits du budget annexe des Journaux officiels.

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 41, au titre des services votés, au chiffre de 509 153 834 francs.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 42, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 19 900 000 francs.

(*Ces autorisations de programme sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 42, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 87 432 538 francs.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant les services généraux, le secrétariat général de la défense nationale, le Conseil

économique et social, des crédits du secrétariat d'Etat chargé du Plan, des crédits du ministère de la fonction publique et des réformes administratives, ainsi que des crédits du budget annexe des Journaux officiels.

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

TOURISME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué auprès du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.

La parole est à M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Rodet, *rapporteur spécial.* Monsieur le président, monsieur le ministre chargé du tourisme, mes chers collègues, il me revient de vous présenter, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, les crédits du ministère du tourisme pour 1990.

Avant d'analyser le projet de budget et de vous rendre compte de son examen en commission, je dois signaler, monsieur le ministre, les difficultés rencontrées pour l'établissement de mon rapport. En effet, les réponses au questionnaire nous sont parvenues avec retard et il est difficile de se résoudre à cet état de fait qui, pour n'être pas nouveau, c'est vrai, n'en traduit pas moins une détérioration des conditions du travail parlementaire.

De plus, la globalisation de nombreux crédits interdit cette année les comparaisons, par titre et par action, entre les années 1989 et 1990.

J'en appelle donc au sens des responsabilités de votre administration, et aussi à votre autorité, pour qu'il soit mis fin à ces désordres irritants.

Avant de commenter les évolutions des différents chapitres de crédit, je me dois de signaler les excellents résultats que peut afficher notre pays en matière touristique pour 1989.

En deux ans, on a assisté à un spectaculaire retournement de tendance. La France, cette année, arrive au deuxième rang dans le monde et au premier rang européen pour le nombre de touristes accueillis et pour les recettes touristiques dégagées. Nous sommes passés en 1989 devant l'Italie et devant l'Espagne. Nous aurons accueilli à la fin de l'année près de 43 millions de visiteurs et nos recettes touristiques ont augmenté de 14 p. 100 par rapport à 1988.

Notre balance touristique va dégager un solde qui devrait approcher, à la fin de l'année, les 35 milliards de francs. La progression de la consommation touristique, en valeur, est plus rapide que celle de l'ensemble de l'économie et on peut l'estimer aujourd'hui à près de 430 milliards de francs.

Ces résultats plus que flatteurs ont été permis par la conjonction de plusieurs facteurs.

L'impact des manifestations commémoratives du Bicentenaire de la Révolution française a été, à coup sûr, considérable et il explique pour une bonne part cet accroissement de visiteurs et cette augmentation des recettes. Mais il convient de pondérer la portée de cet élément par celle d'une série d'autres qui, combinés entre eux, ont aussi puissamment contribué au succès qu'a connu notre pays. Retenons-en quelques-uns dans une énumération rapide et donc non exhaustive.

Il faut d'abord rappeler les conditions climatiques qui, pour être défavorables au secteur agricole, ont été plutôt bonnes pour le tourisme. Il faut aussi faire leur part à l'effort de promotion très important permis par le budget de 1989, aux efforts consacrés à la modernisation de notre réseau routier, à l'intelligente diversification de l'offre en matière d'animation et d'équipement, ainsi qu'à la baisse du taux de la T.V.A. dans le secteur de l'hôtellerie. Tous ces éléments, ainsi que d'autres, trouvent naturellement leur place dans l'analyse de ces résultats.

A partir de ce constat, il convient de mettre en œuvre des moyens pour consolider ce mouvement.

Le projet de budget que vous nous soumettez aujourd'hui, monsieur le ministre, permet sans aucun doute cette consolidation. Il se caractérise par une progression d'un peu plus de 5 p. 100 des crédits. Cela veut dire qu'en francs constants, nous pourrions déployer, en 1990, un effort équivalent à celui qui aura été déployé en 1989.

On aurait pu souhaiter une évolution un peu plus favorable car, en matière de promotion, nous devons être encore plus ambitieux. Certes, il était probablement nécessaire de regarder de près le rythme de consommation des crédits de 1989 avant d'amplifier cette politique. Je crois cependant pouvoir dire qu'en 1991 nous devons mobiliser davantage de moyens financiers, compte tenu de la vivacité de la compétition. En effet, l'Italie accueillera en 1990 le *mondial* de football et, en 1992, l'Espagne accueillera les Jeux olympiques d'été, autant d'événements qui ne pourront que donner l'occasion à ces deux grandes nations touristiques de relancer leur promotion.

Il faut qu'à terme - je crois même à court terme - votre département ministériel puisse être mieux doté. Certes, l'effort en faveur du tourisme s'impute sur les budgets de plusieurs autres ministères, mais cela ne doit pas être le prétexte pour que l'on vous mesure chichement les crédits. Ce sont 370 millions de francs qui vont aller à un secteur qui va contribuer de façon éclatante et indiscutable à l'équilibre de la balance des paiements et qui va dégager, en année pleine, un solde positif d'emplois dépassant le chiffre de 30 000. Un secteur comme celui-là doit être mieux doté !

L'examen des crédits fait apparaître une enveloppe de 321 millions de francs pour les dépenses de fonctionnement, 46 600 000 francs de crédits paiement étant consacrés aux dépenses d'équipement.

Dans les crédits de fonctionnement, il faut, bien sûr, comprendre l'effort de promotion. Par rapport à l'an dernier, cette politique est préservée et même légèrement améliorée par un abondement de crédits de l'ordre de 12 600 000 francs.

Les crédits du groupement d'intérêt économique « Maison de la France » sont portés à 51 millions de francs, et les services officiels français du tourisme à l'étranger - les S.O.F.T.E. - voient leur dotation pour 1990 portée à 90 800 000 francs.

Dans le même temps, toujours pour ce qui concerne les crédits de fonctionnement, il est proposé de renforcer l'administration centrale de votre ministère par la création d'un poste de directeur délégué aux investissements et aux produits. Par ailleurs, une augmentation des moyens des délégations régionales au tourisme est également prévue. Au total, les dépenses de personnels augmenteront de 7,2 p. 100.

Je crois que cet effort était nécessaire. En effet, il faut d'autant moins craindre de renforcer les moyens humains de l'action touristique qu'il s'agit en l'occurrence de muscler une administration de mission.

Quant aux dépenses en capital, les dotations évoluent faiblement. On aurait pu souhaiter une augmentation plus sensible des dotations relatives aux hébergements en particulier. En effet, au moment où l'on se prépare à réhabiliter le patrimoine touristique à vocation sociale, il faut redouter que, compte tenu de la modicité des dotations, cette réhabilitation ne prenne beaucoup de temps. Or il importe impérativement d'adapter l'offre d'hébergement aux évolutions de la demande, notamment étrangère, dans la perspective de l'intégration européenne.

Le fonds d'intervention touristique, dont les crédits contractualisés s'élèvent à 394 200 000 francs sur cinq ans nous rappelle opportunément que la politique française du tourisme doit être influencée de plus en plus par les besoins et les critères de la politique d'aménagement du territoire. Là encore, nous pensons qu'un abondement des crédits s'imposera dans les délais les plus brefs en raison des initiatives que les collectivités territoriales entendent prendre en matière touristique.

Il faut craindre que des files d'attente ne se constituent et que des retards ne se produisent dans le domaine de l'équipement tant il reste de choses à faire.

En matière touristique, nous sommes au début d'une évolution qu'il faut dès à présent accompagner efficacement. En effet, il faut bien prendre conscience de la place qu'occupe le tourisme dans notre économie nationale.

Compte tenu de ces éléments, la commission des finances vous recommande, mes chers collègues, d'adopter les crédits du tourisme pour 1990.

Par ailleurs, elle vous propose de faire votre observation qu'elle a elle-même adoptée et dont je vais vous donner lecture : « La commission des finances, de l'économie générale et du Plan, se félicitant des excellents résultats constatés pour la saison touristique 1989, souhaite que le plan de réhabilita-

tion de l'ensemble du patrimoine touristique à vocation sociale, élaboré par les services du ministère, puisse être mis en œuvre rapidement. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Francis Geng, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. Monsieur le président, mes chers collègues, autant nous pouvions nous féliciter l'année passée des crédits du ministère du tourisme en nette, très nette, amélioration, autant cette année l'appréciation est beaucoup plus réservée et nuancée.

Avant d'évoquer les principaux aspects de votre projet de budget, monsieur le ministre, je voudrais signaler que les modifications de nomenclature budgétaire n'ont pas rendu aisée la saisie de l'évolution des crédits.

Quoi qu'il en soit, l'analyse des chiffres met en évidence cette année deux évolutions positives correspondant d'ailleurs aux priorités retenues par le Gouvernement : la consolidation des structures administratives du ministère du tourisme et la poursuite de l'effort consenti en matière de promotion du tourisme à l'étranger.

C'est ainsi que les crédits affectés à l'administration centrale comme aux services extérieurs témoignent de la volonté de renforcer les outils mis à la disposition du ministre. La création d'une délégation aux investissements et aux produits touristiques et le développement des délégations régionales au tourisme répondent par ailleurs à la nécessité de coordonner les initiatives des collectivités locales et des nombreux acteurs privés qui interviennent dans le secteur du tourisme.

De même, l'accroissement du budget de promotion permet à la France de réaliser un effort d'un niveau comparable à celui de ses principaux concurrents étrangers, comme l'Espagne ou l'Italie.

L'action de la Maison de France est largement positive. Elle évite de disperser les efforts et permet de concentrer les missions des services officiels du tourisme français à l'étranger, les S.O.F.T.E., sur des pays ciblés. Compte tenu de son rôle, il serait urgent, nous semble-t-il, que ses locaux, les conditions de travail d'un personnel tout à fait motivé, ses possibilités d'accueil et de réception soient à la hauteur de l'image de la France et de ses ambitions en matière touristique.

Permettez-moi d'aborder maintenant les aspects moins favorables de ce budget, en particulier la stagnation des dépenses en capital et des crédits destinés à la formation.

Tant les crédits de paiement que les autorisations de programme diminuent en 1990 par rapport à 1989. Vous objecterez qu'en raison de plusieurs transferts la régression des autorisations de programme est moins importante que celle qui apparaît dans le fascicule budgétaire. Mais, même en réintégrant différents crédits, on ne peut que constater une régression importante des dotations.

La diminution des crédits destinés aux contrats de Plan avec les régions est inquiétante et témoigne d'un désengagement de l'Etat. Certes, certains programmes d'investissements sont terminés et bien d'autres acteurs interviennent pour financer les équipements touristiques. Cependant, des secteurs à but non lucratif, comme le tourisme familial et associatif, ont besoin de l'aide de l'Etat car la moitié de leur parc d'hébergement doit taire l'objet d'une rénovation urgente. Et l'on ne souligne jamais assez l'essor du tourisme social dans notre pays qui accueille chaque année plus de 1 500 000 personnes.

Les régions ont été très demandeuses d'une concertation avec l'Etat dans le cadre des contrats de Plan.

A la suite de la création d'un fonds d'intervention touristique, près de 400 millions de francs constitués par des crédits du ministère du tourisme et des crédits du fonds interministériel d'aménagement du territoire doivent financer des actions de modernisation de l'offre touristique sur la période 1989-1993. Mais leur traduction budgétaire, monsieur le ministre, n'est pas visible dans le projet de budget qui nous est soumis.

L'autre inquiétude vient du maintien en niveau des crédits destinés à la formation professionnelle. Dans ce domaine, d'autres acteurs interviennent également et vous avez d'ailleurs signalé, monsieur le ministre, que vous alliez signer une convention de formation avec le ministre de l'éducation nationale. Mais le niveau des crédits à votre disposition ne

vous permettra pas d'influer sur les formations dispensées dans un sens plus professionnel, plus technique, plus touristique, et moins scolaire.

Les professionnels en activité ont besoin de formation spécifique et de perfectionnement, tant sur le plan des nouvelles techniques informatiques que sur le plan commercial, en ce qui concerne le marketing ou l'apprentissage des langues. Au surplus, les résultats des enquêtes menées auprès des touristes étrangers révèlent souvent que l'accueil est l'un des points délicats et faibles du tourisme français.

L'amélioration indispensable de cet accueil ne vise pas uniquement les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ou les personnels des offices du tourisme. Elle concerne aussi les agents publics, comme les douaniers aux frontières ou les policiers, et les services d'équipement qui installent des panneaux de signalisation routière et touristique, très souvent indéchiffrables, vous l'avouerez. L'accueil des touristes, nationaux ou étrangers, est lié aussi à l'amélioration du comportement général et du sens de l'hospitalité des Françaises et des Français.

Toutes ces raisons font que les moyens prévus pour 1990 ne correspondent, à mon avis, ni aux ambitions que légitimement vous affichez, ni aux potentialités de la France. En résumé, je dirai qu'ils sont insuffisants.

Il ne me paraît pas aller contre la rigueur, ou déraisonnable, de souhaiter une forte progression des crédits du tourisme. Faut-il souligner la place infime du budget du tourisme dans le budget total de l'Etat ? 368 milliards de francs contre 1 230 milliards de francs, soit 0,03 p. 100, par rapport au chiffre d'affaires que le tourisme dégage - ou pourrait dégager - et à l'activité qu'il induit.

Quand je considère l'importance des subventions publiques à des secteurs, certes importants, de l'économie, mais qui sont souvent déficitaires, et qui se chiffrent en milliards de francs, je ne peux que constater que les crédits demandés pour le tourisme sont sans commune mesure avec le poids de ce secteur dans l'économie nationale et surtout avec ses potentialités - si elles étaient exploitées...

Le tourisme est une industrie rentable. Ses dépenses ne sont pas inflationnistes ; elles s'apparentent à de véritables investissements productifs particulièrement efficaces : elles ont un effet de retour économique et financier immédiat, comme l'ont montré les actions menées à l'étranger en 1989 pour les fêtes du Bicentenaire. Toutes les études soulignent que les pays qui engagent les dépenses nécessaires pour promouvoir leur tourisme obtiennent les résultats attendus.

Le fait que d'autres ministères et que les collectivités locales contribuent directement à l'essor du tourisme ne constitue pas une justification : bien au contraire, cela renforce la nécessité de coordonner, d'impulser, de promouvoir et de susciter une coopération entre tous les agents du tourisme, les entreprises privées et les collectivités publiques.

Trois chiffres sont révélateurs de l'importance du tourisme dans l'économie nationale.

Le tourisme, d'abord, a réalisé en 1988 un chiffre d'affaires de près de 426 milliards de francs, dont un quart est imputable aux visiteurs étrangers.

Grâce aux excellents résultats de cette année et à l'effet accélérateur des fêtes du Bicentenaire, le poste « voyages » de la balance des paiements devrait dégager en 1989 un excédent de l'ordre de 30 à 35 milliards de francs.

Enfin, on estime à plusieurs dizaines de milliers - près de 30 000 - le nombre des emplois créés cette année dans ce secteur.

Ces résultats permettent de penser que notre pays va redevenir le deuxième pays touristique européen après l'Espagne, s'agissant des recettes touristiques, et le premier pour la fréquentation, avec près de 43 millions de visiteurs.

Que serait-ce, si nous y mettions le prix et les moyens ?

Cette comparaison internationale encourageante ne doit pas cependant faire oublier les nouvelles orientations touristiques qui se dessinent.

Quels seront les effets, par exemple, de l'évolution du comportement des Français qui prennent des vacances de plus en plus courtes et de plus en plus économiques, qui éprouvent des difficultés à étaler leurs congés et qui désirent de plus en plus souvent effectuer des séjours à l'étranger ?

Où en est la préparation des structures touristiques aux prochaines échéances européennes ?

La profession des agents de voyage français souffre de nombreux handicaps : fragmentation excessive, tarifs plus élevés que les concurrents étrangers, volume de clientèle plus faible. Les efforts de la profession en vue de se regrouper ne semblent pas aboutir à la création de véritables réseaux capables d'affronter la concurrence européenne. Dans ce domaine, l'action d'impulsion et d'animation de l'Etat est essentielle.

La complémentarité des différentes formes de tourisme doit jouer à plein pour soumettre la meilleure valorisation des atouts de notre pays. Tourisme balnéaire, tourisme de montagne, tourisme de campagne : tous concourent à la mise en valeur de notre patrimoine.

Une politique touristique, monsieur le ministre, m'apparaît particulièrement riche d'avenir : le développement du tourisme en espace rural.

Les chances de la France en ce domaine sont considérables, mais très insuffisamment exploitées. Notre territoire, le plus étendu de la Communauté européenne, est l'un des moins densément peuplés. Il bénéficie de possibilités naturelles ou culturelles sans équivalent en Europe.

Le tourisme rural répond, en outre, aux nouvelles aspirations des touristes européens à la recherche de décentes plus champêtres, plus vertes, plus enracinantes, plus sportives. Il contribue à un meilleur étalement des vacances aussi bien dans l'espace que dans le temps. Il constitue, enfin, un outil essentiel d'aménagement du territoire et d'équilibre entre les régions où il assure vie, activité, animation, mise en valeur du patrimoine.

L'offre française dans ce domaine est très dispersée et parcellaire. De multiples acteurs, publics ou privés, interviennent, l'Etat, les collectivités locales, les hôteliers, les agriculteurs, notamment.

Le rôle de l'Etat a toujours été déterminant dans l'essor du tourisme rural. Il est donc indispensable que cette forme de tourisme bénéficie de moyens renforcés, notamment au niveau des contrats de plan, et pourquoi pas, monsieur le ministre, d'un véritable plan de développement du tourisme rural analogue à ceux qui ont concerné la mer ou la montagne.

De même, la création d'un comité interministériel du tourisme en espace rural pourrait être envisagée afin de recenser toutes les initiatives et de mobiliser toutes les ressources nécessaires.

Notre projet de budget, monsieur le ministre, met l'accent sur des questions fondamentales, comme la promotion, mais il laisse sans véritable solution des problèmes essentiels comme le soutien aux innovations touristiques et la montée en puissance d'une grande politique touristique.

C'est pourquoi, afin de vous aider, monsieur le ministre, à obtenir des crédits supplémentaires auprès de votre collègue, le ministre des finances, je n'ai pas demandé l'adoption de ce projet de budget au cours de la discussion en commission : mais, contrairement à mes conclusions, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption de vos crédits.

M. Jean Beaufile. C'est l'essentiel !

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. La commission a aussi adopté l'observation suivante que je lui ai présentée :

« La commission de la production et des échanges constate qu'il est difficile d'apprécier le volume réel de l'effort budgétaire global en faveur du tourisme. Elle souhaite que le ministère du tourisme procède à un recensement des actions ministérielles et des fonds publics consacrés à ce secteur. » (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Geng.

Dans la discussion, cinq orateurs sont inscrits, un pour chaque groupe.

La parole est à M. Jean-Claude Mignon, au nom du groupe du R.P.R.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les estimations publiées par le ministre de l'économie, des finances et du budget, à propos de la balance des paiements de 1989, sont vivement encourageantes. Quant à la balance définitive de 1988, elle présente un solde positif du poste « voyages » de 24 milliards 245 millions de francs.

C'est assez dire, et la presse s'en est fait l'écho largement, que le tourisme se porte bien ! Ce résultat est sans doute dû en grande partie aux nouvelles prises de conscience et aux efforts des prestataires français, mais aussi, reconnaissons-le, au travail constant, mené depuis plusieurs années, de l'administration du tourisme et de son outil : Maison de la France.

Celle-ci, avec les services officiels chargés du tourisme à l'étranger, fait un travail de premier ordre. Je n'en veux pour preuve que le très remarquable plan marketing que Maison de la France vient d'éditer.

Mais si le tourisme français est, à n'en pas douter, sur la bonne voie, qu'il nous soit permis d'évoquer certains points sur lesquels des efforts sont encore véritablement nécessaires.

Pour n'en citer que trois, j'évoquerai le calendrier scolaire, la réorganisation administrative du tourisme et la présence de l'Etat dans Euro Disneyland.

Pour ce qui est du calendrier scolaire et du problème de l'étalement des vacances, j'observe que le calendrier scolaire est publié pour les trois années à venir ! C'est un événement considérable, qui était attendu depuis des années. Il nous faut donc saluer sa publication qui, à l'évidence, améliore l'organisation des professionnels du tourisme.

Cette évolution est certes excellente, mais elle ne règle pas le dossier pour autant. En effet, dans le même temps, le nombre des zones de vacances est passé de trois à deux, ce qui, on le reconnaîtra, ne facilitera pas les départs, non plus que la rentabilité, tant des équipements que des activités touristiques. Pourquoi ne peut-on raisonnablement augmenter le nombre de ces zones et, du même coup, la fréquence des départs, en diminuant *de facto* les surfréquentations tant sur les routes que sur les sites ?

Il existe ainsi, en France, un certain nombre d'incohérences qui sautent aux yeux de tout observateur, mais auxquelles certains de nos responsables sont farouchement attachés.

Monsieur le ministre, vous avez conduit des négociations clairvoyantes en ce sens, et vous avez, je vous en donne acte, fait grandement avancer le dossier. Je vous engage à le parachever avec la même ténacité : notre tourisme intérieur et donc nos industries ont beaucoup à y gagner !

Par ailleurs, il peut paraître curieux que chaque période de vacances scolaires, en dehors de l'été, soit cadrée sur un schéma de douze jours. N'est-ce pas systématiquement obérer la possibilité de partir la première semaine puisque celle-ci, tronquée, ne débute souvent que le mercredi ? Autant dire que les locations ne pourront être prises, puisque les périodes d'occupation vont généralement du samedi au samedi. Ne pouvait-on aller au bout de la démarche et consacrer les deux semaines complètes aux vacances de courte durée ?

Certes, vous me répondez, monsieur le ministre, que le problème est géré par l'éducation nationale, qui ne dépend pas de votre autorité. Cependant, la balance des paiements, les emplois dans le tourisme concernent le Gouvernement dans son ensemble et cette question, par ailleurs, semble relever du simple bon sens. Accorder des aménagements tronqués n'est sans doute pas une solution au problème posé, ce dernier reste entier.

Puisque l'on vous attribue, monsieur le ministre, un talent de persuasion, je vous invite à l'exercer auprès de votre collègue, M. Jospin. Car vous en serez d'accord avec moi, ces tergiversations ont maintenant assez duré !

J'en viens à la réorganisation administrative du tourisme.

A l'heure de l'Europe, on constate que les grandes structures du tourisme européen cherchent à fusionner - du moins à fusionner une partie de leurs moyens. Certains, malgré leurs essais, n'y parviennent pas. La plupart préparent les combats commerciaux de demain. Dans ce contexte, vous avez cherché, à juste titre, monsieur le ministre, à réformer les structures administratives du tourisme.

Votre direction, transformée en délégation générale attachée aux problèmes d'investissement, est une bonne idée. Les investisseurs doivent pouvoir être aidés par les pouvoirs publics afin d'être mis en relation avec les responsables de l'offre. Une délégation générale marque la volonté d'organiser ces investissements : nous pensons que c'est une bonne initiative.

Nous sommes plus sceptiques au sujet du renforcement des délégations régionales réalisé par le détachement de fonctionnaires qui resteront très imprégnés de leur administration

d'origine. Il aurait sans doute mieux valu embaucher des spécialistes du tourisme, mais le problème des coûts se pose, nous le devinons.

En revanche, l'appui du sous-préfet, au niveau départemental, nous paraît traduire une méfiance vis-à-vis des directeurs de comités départementaux du tourisme qui, nommés délégués départementaux et, à ce titre, conseillers du préfet, pouvaient sûrement être conseillers du délégué régional, comme c'est d'ailleurs le plus souvent le cas.

Un des particularismes dont le tourisme français souffre le plus est l'émiettement des structures qui parcellise les actions et affaiblit leur efficacité. Plutôt que de chercher à disperser les responsabilités, nous préconisons le regroupement chaque fois que possible. Nous n'avons pas perçu cet état d'esprit, monsieur le ministre, dans vos dernières actions : peut-être avons-nous tout simplement mal compris ?

Ne pensez-vous pas que les difficultés évidentes que Maison de la France éprouve pour travailler sur le marché franco-français tiennent notamment à cette multiplicité des structures, des compétences et des responsabilités ? Certaines collectivités territoriales l'ont bien compris et elles ont créé des maisons départementales du tourisme qui réunissent les différentes associations.

Nous ne voyons pas comment préparer 1992 dans cet enchevêtrement ; qui plus est vos sous-préfets seront amenés, comme le sont vos fonctionnaires, à chercher leur source d'informations auprès des structures départementales. Alors quel est l'intérêt de ces mesures qui vont raviver, ici ou là, quelques rivalités ?

Je vous accorde l'aspect mineur de cette réorganisation sur le plan départemental, mais peut-on vous demander quel est l'esprit de cette démarche ?

Quant à Eurodisneyland ce sera, chacun s'accorde à le dire, le premier centre du tourisme européen. Douze millions de visiteurs y seront attendus chaque année. L'Etat, la région de l'Ile-de-France et le département de Seine-et-Marne ont négocié avec les responsables de la société la mise à disposition sur le site d'une maison du tourisme français.

Cette maison a été proposée moyennant un loyer annuel élevé que justifie le nombre de visiteurs du site, clients potentiels de la maison du tourisme français. Il est plus simple pour les collectivités territoriales que pour le ministère d'assumer les coûts de fonctionnement. Aussi comprenons-nous la raison pour laquelle vous vous êtes retiré de la négociation.

Mais, et je sais que vous en êtes convaincu, vous ne pouvez, en tant que représentant de la France et de l'ensemble de ses intérêts touristiques, être absent de ce projet.

La promesse de bail entre la région Ile-de-France, le département de Seine-et-Marne et Euro Disneyland a été signée. Reste à définir un programme qui réponde au prestige et à l'ambition de cette maison. Ce programme doit présenter les richesses touristiques françaises, du moins l'essentiel. C'est pourquoi je vous invite, monsieur le ministre, à reprendre les négociations avec la région Ile-de-France et le département de Seine-et-Marne pour envisager une participation de l'Etat qui représente les intérêts du tourisme français que ni la région, ni le département en question ne sont chargés de défendre.

Ce « challenge » est certainement l'un des plus beaux que nous ayons eu, au titre du tourisme : 12 millions de visiteurs, cela mérite sûrement que l'on y réfléchisse ! Aucun autre interlocuteur français ne peut défendre les territoires, les patrimoines ou les produits. En effet, Disney, de par la convention, ne reconnaît d'autre interlocuteur que l'Etat, la région Ile-de-France et le département de Seine-et-Marne.

Vous serez donc seul garant de la présence des autres régions touristiques françaises. Encore une fois, il paraîtrait incroyable que vous ne puissiez vous y intéresser. Le ministère du tourisme, le premier du genre, pourrait-il être le seul, parmi les ministères qui s'intéressent au projet, à ne pas intervenir financièrement ?

Je fais confiance au sérieux que vous avez manifesté dans votre ministère, et j'attends de connaître la décision officielle par laquelle vous aurez choisi de reprendre ce dossier, l'un des plus importants de ces dernières années.

Monsieur le ministre, malheureusement votre budget n'augmente que de 1,5 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Nous estimons que c'est bien trop insuffisant ! Si l'on com-

pare votre projet de budget et ses 368 millions de francs, avec le budget d'une ville touristique comme Saint-Tropez - 170 millions de francs - on ne peut que constater que vos crédits sont tout à fait insuffisants pour mener à leur terme tous les projets que vous avez exposés lors de la réunion de la commission de la production et des échanges.

Les députés du groupe du R.P.R. le regrettent sincèrement, car ils sont persuadés que le tourisme a de l'avenir dans notre pays.

Vous comprendrez donc, dans ces conditions, que nous ne puissions pas, malheureusement, voter le projet de budget qui nous est présenté.

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue.

La parole est à M. Louis Pierna, pour le groupe communiste.

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre, pratiques humaines profondément ancrées dans la réalité d'aujourd'hui, tourisme, vacances et loisirs, sont devenus des phénomènes de masse : nous le devons avant tout aux travailleurs qui ont arraché par la lutte la conquête de ce droit avec le tournant historique de 1936, les congés payés.

Ce bref rappel historique permet de mieux resituer le contexte du « défi des enjeux touristiques » que nous aurions aujourd'hui à relever.

Nous n'avons jamais nié la réalité de ces enjeux, mais nous réfutons les réponses apportées : ce projet de budget écarte de nouveau celles et ceux qui ont contribué, par leurs luttes à ce que notre pays soit aujourd'hui un grand pays touristique, c'est-à-dire les personnes de conditions modeste. Votre préoccupation essentielle est la promotion du tourisme commercial. Certes, elle est indispensable, mais le tourisme ne se ramène pas à cela seulement !

A cet égard, monsieur le ministre, vos réponses, lors de votre audition par la commission de la production et des échanges, étaient révélatrices et sans ambiguïté. Désormais, c'est en prenant appui sur le fait que le nombre des Français qui partent en vacances ne progressera pratiquement plus que vous justifiez votre choix de favoriser exclusivement la venue des touristes étrangers en France.

Certes, la France se doit d'accueillir les touristes étrangers, mais n'oublions pas que plus de quatre Français sur dix ne partent pas en vacances ! C'est le résultat de la politique économique et sociale du Gouvernement, qui considère comme démagogique de porter le S.M.I.C. à 6 500 francs par mois ou d'augmenter le traitement des fonctionnaires.

Chômage, bas salaires, emplois précaires ne sont pas des fatalités, mais vous vous appuyez désormais sur les résultats de ces politiques d'exclusion sociale pour aggraver encore la situation des travailleurs de notre pays.

Le sondage Sofres effectué cet été pour le compte de votre ministère le confirme : plus le revenu des familles est faible, moins le taux des départs est élevé : 33 p. 100 des « non-départs » ont pour origine des difficultés financières. Les ouvriers et les employés sont les plus touchés. Et la perte de pouvoir d'achat contraint ceux qui partent à rechercher des formules économiques : 49 p. 100 des vacanciers de l'été 1989 sont partis chez des parents ou des amis.

Monsieur le ministre, en refusant à plus de quatre Français sur dix les moyens d'exercer un droit pourtant inscrit dans la Constitution, vous condamnez à terme toute possibilité de réponse durable aux défis touristiques actuels.

Et il faudrait être content ? Eh bien, non ! L'examen des crédits de votre ministère confirme que tous vos choix concurrent, je le répète, à développer le seul tourisme commercial, en programmant la mort par asphyxie du tourisme social.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention votre communication de cet été : force nous est de constater que vos actes contredisent vos propos ! Vous déclariez avoir pour le tourisme social deux objectifs prioritaires : les chèques-vacances et la rénovation des installations de vacances.

Nous avons parlé des chèques-vacances et formulé des propositions à ce sujet lors de l'examen de la première partie du projet de budget.

Quant aux efforts prioritaires en faveur de la rénovation des installations existantes du tourisme social, voyons ce qu'il en est en réalité. Certes, les crédits supplémentaires arrachés l'an passé sont reconduits. Ils portent à 25 millions de francs

par an la contribution de l'Etat à la réalisation de votre dispositif prioritaire. Mais ces mêmes crédits étaient de 186 millions en 1978. Quel recul injustifiable ! Et j'ai noté que la seule progression des crédits de promotion touristique à l'étranger est supérieure à la totalité des crédits consacrés au tourisme social.

Par ailleurs, ayant lu avec quelque étonnement les propos du rapporteur en commission des finances, selon lesquels ces « crédits permettront la réhabilitation du parc existant », je conclurai sur ce point en portant à la connaissance de l'Assemblée le résultat d'une étude réalisée par l'Union nationale des associations de tourisme : « La rénovation des installations existantes nécessite un effort constant sur dix ans et un investissement moyen de 375 millions de francs par an. » C'est la totalité de votre budget ou presque. Pour prendre une autre comparaison, c'est 75 p. 100 du coût d'une seule explosion nucléaire à Mururoa.

Ce qui est grave, c'est que la quasi-totalité des capacités d'accueil du tourisme social - un lit sur cinq - a plus de vingt ans. A défaut d'un changement radical, ces capacités disparaîtront dans les années à venir. Voilà, monsieur le ministre, la stricte réalité.

Pourtant l'argent public ne manque pas. Des opérations comme celle d'Eurodisneyland coûtent cher, très cher, aux Français, notamment en raison des ponctions énormes réalisées sur les fonds publics, et elles sont encouragées et financées par vos choix au détriment de ceux qui créent les richesses de ce pays.

Pour conclure, je rappellerai qu'une politique nouvelle du tourisme, axée sur la satisfaction des besoins de vacances et de loisirs du plus grand nombre, peut être mise dès maintenant en chantier. Une majorité existe ici même pour ce faire. Elle peut modifier profondément les orientations de ce budget en y inscrivant en première place le tourisme social et en donnant des moyens nouveaux aux comités d'entreprise et aux organismes équivalents.

Cette politique doit être obligatoirement accompagnée, pour être efficace, par l'élévation du pouvoir d'achat des salaires et des retraites, condition première d'une politique sociale du tourisme. Jamais nous n'accepterons qu'un Français sur deux soit privé de vacances !

Monsieur le ministre, dans son état actuel, les députés communistes ne peuvent que refuser ce mauvais budget.

M. le président. Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille, pour le groupe de l'U.D.C.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est avec beaucoup d'espoir que, l'an dernier, nous avons salué l'effort très important consenti pour augmenter les moyens de votre ministère, notamment en matière de promotion touristique. Nous avons alors voté votre budget, qui était en augmentation d'environ 17 p. 100. Je pense d'ailleurs que l'augmentation de ces crédits de promotion a pour partie généré les résultats fort probants que l'on annonce pour cette année et qui devraient se situer à un niveau supérieur à 30 milliards.

L'effort de progression dans le projet de budget pour 1990 est beaucoup plus modeste : 5 p. 100 ne traduisent en rien une priorité et j'imagine que le ministre que vous êtes, dans son for intérieur, aurait souhaité une meilleure prise en compte de ses projets.

Nore rapporteur, Francis Geng, a parfaitement dégagé les grandes lignes de ce budget et je ne reviendrai donc pas sur leur détail. Je voudrais simplement m'attacher à relever quelques points essentiels relatifs à la promotion et à la formation.

S'agissant de la promotion, vous avez décidé de doter largement « Maison de la France » en privilégiant dans toute votre action ministérielle ses moyens, ses missions et son impact. Cette Maison de la France avait été lancée par votre prédécesseur et avait connu, au départ, une mise en action quelque peu chaotique, pour des raisons que chacun ici connaît et sur lesquelles je ne m'étendrai pas. En tant que président du groupe d'études sur les problèmes du tourisme, à l'Assemblée nationale, j'aurais souhaité un meilleur éclairage ou, du moins, un éclairage plus régulier et plus précis sur son action et ses missions.

Je prends bonne note, monsieur le ministre, du fait que les moyens mis à la disposition de Maison de la France passent de 32 à 51 millions de francs et, à vrai dire, je considère que

cela va dans le bon sens. Mais j'aimerais être sûre que ces crédits seront employés à promouvoir tout le tourisme français.

Si nous devons constater que ces crédits ne servent à promouvoir qu'un tourisme « haut de gamme », j'en serais particulièrement déçue et je considérerais même que les finances publiques n'auraient pas été employées de façon optimale.

Il y a, en France, deux sortes de tourisme : le tourisme des zones naturellement touristiques, qui ont davantage besoin d'un aménagement du temps d'occupation, et le tourisme des zones qui ont « autre chose » à proposer. Celles-ci ont véritablement besoin d'un gros effort national de promotion. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de me donner toutes assurances que Maison de la France a la volonté de promouvoir tous les genres de tourisme.

Cet « autre tourisme » est probablement celui qui renferme le plus de potentialités par trop inexploitées. La demande est forte. Les structures locales se multiplient : quel village n'a pas aujourd'hui ou ne cherche pas à avoir un gîte rural ? L'agriculture intègre de plus en plus l'activité touristique au titre de sa pluralité, et cet aménagement du territoire est essentiel pour nombre de régions qui risquent de se désertifier.

Dans ces conditions, quelles mesures entendez-vous prendre, quelles orientations entendez-vous tracer pour accompagner ce mouvement au service de l'aménagement du territoire ? Pouvez-vous nous dire, en particulier, quelles initiatives vous envisagez à la suite du rapport que vous avez demandé à M. Trigano sur le tourisme vert, l'an dernier ?

Je serais, pour ma part, particulièrement déçue que nous nous contentions d'une petite « opération alibi » en direction de l'étranger. Je demande, au contraire, qu'une part substantielle de l'augmentation des crédits de Maison de la France soit affectée à la promotion de cet autre tourisme qui touche, rappelons-le, neuf dixièmes du territoire : commençons par vendre la France aux Français en développant les mesures en faveur du tourisme en direction des familles et des jeunes.

Dans un tout autre domaine, monsieur le ministre, Maison de la France avait été conçue comme un groupement d'intérêt économique, afin de pouvoir bénéficier de l'apport de capitaux extérieurs, ceux des collectivités locales et des partenaires touristiques. Quelle est désormais la ventilation des fonds recueillis entre l'Etat, les collectivités locales et les partenaires touristiques ? L'apport important de capitaux extérieurs serait à mes yeux une preuve supplémentaire du bien-fondé de Maison de la France. L'inverse me paraîtrait quelque peu préoccupant. Merci d'éclairer la représentation nationale à ce sujet.

J'en viens à la formation.

L'an dernier, vous nous annonciez que vous prépariez un grand dossier concernant les formations touristiques tant pour les jeunes que pour la formation permanente. Qu'en est-il advenu ?

Les crédits destinés à la formation professionnelle ne permettent pas d'espérer une grande amélioration. Les collectivités territoriales font un effort considérable en matière de tourisme puisque le seul budget de tous les comités départementaux est nettement supérieur à celui du ministère, mais il est urgent que vous présentiez des propositions de formation en accord avec l'éducation nationale et les chambres de commerce car, dans cette formation, le rôle des professionnels du tourisme est primordial.

Il y a eu, certes, un gros effort pour la formation des douaniers, mais ils ne représentent quand même pas l'essentiel des acteurs du tourisme ! Quels sont donc vos projets pour la formation, tant pour les professionnels que pour les salariés ? Et j'y ajouterai les bénévoles qui, à l'intérieur des offices de tourisme, syndicats d'initiative et autres associations, jouent un rôle considérable pour la qualité de l'accueil.

L'avenir du tourisme est énorme, non seulement parce qu'il est un facteur de richesse économique pour les régions où il se développe, mais aussi parce qu'il fait appel au cœur des accueillants et des accueillis en faisant revivre tous les trésors, quels qu'ils soient, de nos régions. Il tisse ainsi entre les hommes des liens précieux, dans le monde rude où nous vivons.

Comme Zeus l'a fait pour Phlémon et Baucis, figures mythologiques de l'hospitalité, je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez transformer tous nos sites touris-

tiques en palais accueillants et riches des valeurs de la France. Mais en attendant ce moment qui ne me paraît pas très proche, vu les orientations de ce budget, notre groupe ne pourra pas voter les crédits du tourisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Gaston Rimareix, au nom du groupe socialiste.

M. Gaston Rimareix. Votre budget pour 1990, monsieur le ministre, vient consolider celui de 1989. Globalement, il progresse de 5 p. 100, c'est-à-dire à peu près la moyenne du budget de l'Etat. A l'intérieur même de ses chapitres, de profondes modifications marquent les efforts que vous avez voulu faire porter sur la progression des crédits de promotion et sur diverses réformes, tant au niveau de l'administration centrale qu'au niveau des délégations régionales, sans oublier, bien sûr, la Maison de la France.

Les crédits de fonctionnement sont d'abord orientés vers les réformes destinées à renforcer l'efficacité de votre administration centrale et dont la principale est la création de la délégation aux investissements et aux produits. Mais leur progression tient également compte de divers réaménagements, et notamment du développement de l'informatique, dont la dotation passe de 1,96 à 2,16 millions de francs. En même temps, pour donner une plus grande souplesse et une plus grande efficacité aux nouvelles administrations et à votre cabinet, vous avez modifié la nomenclature budgétaire. Enfin, en ce qui concerne les emplois de contractuels, vous avez fait procéder à un repyramidage avec la suppression des contrats de deuxième catégorie et leur remplacement par des contrats de première catégorie.

La réforme des délégations régionales au tourisme que vous avez également engagée procède de la même volonté d'efficacité que celle de l'administration centrale. Les crédits de fonctionnement sont fortement réévalués et devraient leur donner un nouveau dynamisme. L'informatisation est poursuivie. La nomenclature budgétaire est également modifiée dans le sens d'une plus grande souplesse. Pour les agents des services extérieurs, délégués régionaux au tourisme et chargés de mission, les indemnités ont été alignées sur celles que reçoivent les contractuels de l'administration centrale.

Enfin, votre budget poursuit et renforce cette réforme capitale qu'a été la création de la Maison de la France. Les crédits de promotion qui lui sont dévolus sont en forte augmentation - c'est peut-être la principale caractéristique de ce budget - puisqu'ils progressent de 32 millions à 51 millions de francs, tandis que les autres crédits de promotion diminuent de 6,5 millions. La nomenclature budgétaire est assouplie et adaptée aux nouvelles missions de cet organisme. Les services officiels du tourisme à l'étranger se voient octroyer une autonomie plus grande, tout en conservant un statut de services de l'Etat dépendant directement du ministère.

Les crédits d'équipement ne donnent pas lieu à un changement d'ensemble, mais à une série de réaménagements. Les crédits d'études des anciens S.E.A.T. et S.E.A.T.M. sont transférés du titre V au titre III pour tenir compte des objections formulées par le contrôleur financier quant à leur utilisation. Le chapitre 56-02 change d'appellation à la suite de la création du Fonds d'intervention touristique. Enfin, les autorisations de programme du chapitre 66-01-10, qui concerne les villages de vacances, sont en légère augmentation, ce qui traduit la consolidation de la réserve parlementaire que nous avions obtenue au titre du budget de 1989. Parallèlement, un article 50 nouveau du chapitre 66-01 permettra de subventionner les collectivités locales en matière de réhabilitation des villages de vacances, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent.

Au total, monsieur le ministre, votre budget consolide donc celui de 1989, il traduit un effort marqué en faveur de la promotion, notamment à l'étranger, et il procède aux réaménagements nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de l'administration centrale et des délégations régionales.

Sachant ce qu'a rapporté le tourisme à la balance commerciale de la France, vous vous êtes donné les moyens de poursuivre cette politique et de renforcer la part du tourisme dans l'économie nationale. Ce budget va donc dans le sens des objectifs que vous vous étiez fixés et qui avaient été largement approuvés. Le groupe socialiste le votera. Et si nous le faisons, ce n'est pas simplement parce qu'il est naturel que

voire majorité vous soutienne, c'est d'abord parce que nous sommes persuadés de préparer ainsi le tourisme à la place qui doit être la sienne dans l'économie française et au niveau mondial. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Rimareix.

La parole est à M. Léonce Deprez, pour le groupe U.D.F.

M. Léonce Deprez. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les orateurs qui viennent de s'exprimer à cette tribune ont surtout mis l'accent sur l'effort de promotion touristique engagé depuis quelques années, accentué en 1988 et poursuivi, à juste titre, en 1989. Pour compléter - utilement, je l'espère - leurs interventions, je m'en tiendrai à un aspect qui me paraît essentiel et qui se résume en une phrase : avant de promouvoir, il faut produire.

De fait, beaucoup plus que de crédits pour la promotion, ce dont nous avons besoin en France, c'est d'une véritable politique du tourisme qui permette de développer la production touristique. La proposition faite par mon collègue Francis Geng, et approuvée par la commission de la production, me semble donc parfaitement juste, car l'arbre de la promotion ne doit pas cacher la forêt de la production. On a pourtant le sentiment que c'est trop souvent ce qui se passe dès que l'on parle du tourisme. A vous, monsieur le ministre, de dévoiler la forêt, c'est-à-dire tous les efforts qui sont faits en France pour produire et tous ceux qui sont faits par l'Etat en vue d'aider à produire. C'est le bon sens de le rappeler et c'est pourquoi je me propose, pour l'essentiel, de demander au Gouvernement de renforcer son action en faveur de la production.

Pour élaborer des produits touristiques avant de les promouvoir, il faut des producteurs et des structures de production. C'est en fonction de mon expérience dans ce domaine que j'interviens en ce sens au nom du groupe Union pour la démocratie française.

Il faut maintenant aller plus vite au but : l'encouragement à la production. A cet effet, il faut clarifier le « paysage » - par référence à l'audiovisuel - de la production touristique. Qui produit ? Qui investit pour produire ? Qui gère la production ? On ne peut plus perdre de temps, car tout le monde l'a dit, le tourisme est une chance pour la France. Mais il faut aussi aller plus loin au niveau gouvernemental et j'ai le sentiment que telle est votre intention. Nous serons de ceux qui vous stimuleront dans ce sens.

Qui produit ? Toute la France doit produire, mais pas globalement, pas en termes généraux et en termes généraux. Il faut préciser quels doivent être les producteurs.

D'abord, ce sont ceux qui ont déjà fait leurs preuves : les 1 184 communes touristiques répertoriées, selon le dernier chiffre du ministère de l'intérieur. Il faut prendre conscience qu'elles sont devenues des entités de production grâce aux efforts d'investissement réalisés depuis des décennies et accentués ces dernières années, voulus par les conseils municipaux et stimulés par les maires. Elles doivent pouvoir continuer à bénéficier de la participation de l'Etat sous la forme de la dotation supplémentaire. L'effort pour la production touristique réalisé par l'Etat depuis vingt ans dépasse largement celui du simple budget du ministère du tourisme.

C'est pourquoi nous demandons de maintenir cet effort et de le préciser en direction des communes touristiques en les aidant à continuer à investir.

Il faut clarifier un nouveau langage, par un nouveau texte législatif. Les communes touristiques devraient maintenant s'appeler « stations ». Je proposerai, par une autre voie législative, que vous donniez, monsieur le ministre, au nom de l'Etat, le label « station » aux communes touristiques qui ont mérité la dotation supplémentaire.

Appelons les entreprises par leur nom ! Une commune touristique devient une entreprise lorsqu'elle est station et elle est station quand elle répond à des critères qui sont reconnus par le ministère de l'intérieur. Il faudrait donc créer un label pour encourager les maires à engager les efforts d'équipement en vue de mériter le label « station » qui, en quelque sorte, est reconnu par l'attribution de la dotation supplémentaire. Et les stations classées - j'anticipe sur la réforme - seraient tout naturellement celles qui méritent le classement, c'est-à-dire les stations qui ont fait un effort supplémentaire pour être plus performantes et plus attirantes pour la clientèle étrangère.

Mme Muguette Jacquaint et M. Louis Pierna. Et pour les travailleurs français ?

M. Léonce Deprez. On voit ainsi se dessiner une politique nouvelle qui stimulera les maires et qui les aidera à réaliser les investissements nécessaires.

Ensuite, les villes de congrès qui ne sont pas forcément des stations touristiques, mais plus souvent des capitales, des métropoles régionales. Elles participent à la vie touristique, au développement du chiffre d'affaires qui place la France à la pointe du tourisme de congrès en Europe, et qui fait de Paris la première ville européenne de congrès. Ces villes de congrès mériteraient, elles aussi, un label, car elles contribuent à développer l'économie touristique et le chiffre d'affaires, réalisés notamment avec une clientèle étrangère que ces villes sont équipées pour attirer. Cette clientèle présente d'autant plus d'intérêt pour les villes et l'économie touristique qu'elle vient aussi durant les trois saisons autres que l'été. Nous disposons là d'une base de vie touristique qui assure des emplois à toutes les catégories de salariés, et des emplois pas seulement saisonniers. Il faut donc créer un label dans ce sens.

Enfin, il faudra, le moment venu, reconnaître l'espace rural comme une entité. Mes collègues ont eu raison d'insister sur ce point, mais il faut là aussi clarifier. Il ne suffit pas - je le dis pour certains rapporteurs dont j'ai lu les textes - de mettre en place des structures de réflexion et de promotion. Il faut d'abord des structures de production. Si on veut que le tourisme rural soit compétitif, qu'il devienne une base de vie complémentaire de la vie agricole, il faut organiser les communes en groupements intercommunaux de tourisme en espace rural, les « GITER ». Dans ce sigle, il y a le mot « gîte » qui évoque le gîte rural et il y a le mot « terre » qui évoque la mise en valeur de la terre de France. Si on reconnaissait le label « GITER », label qui serait national, aux groupements intercommunaux qui se constitueraient pour mettre en valeur des espaces et des équipements, on encouragerait les maires dans les différents départements, dans les différentes régions, à investir en se groupant. On développerait ainsi l'esprit d'intercommunalité.

Voilà ce que nous devons vous demander pour que vous alliez plus loin en 1990 et pour que nous allions tous plus loin en 1991.

Deuxième demande que je formule : développez, monsieur le ministre, une politique d'incitation à l'économie partenariale. On ne répétera jamais assez à cette tribune que le développement du tourisme est fondé sur un esprit, et sur la réalité d'une coproduction force publique-forces professionnelles privées.

L'Etat doit plus fortement inciter à développer des investissements hôteliers. Nous ne pouvons pas nous passer des dynamismes et des investissements privés. Mais les investisseurs privés ont besoin d'investisseurs publics pour leur montrer le chemin des investissements touristiques. Il ne faut donc décourager ni les investisseurs publics, que sont les communes, ni les investisseurs privés, que sont les groupes hôteliers ou les particuliers.

L'effort pour l'hébergement est impératif. Nous sommes en retard dans le domaine de l'hôtellerie. Nous ne pouvons pas globalement développer le chiffre d'affaires du tourisme et faire face à la concurrence de la Communauté européenne si nous n'offrons pas des structures d'accueil plus nombreuses et plus confortables à travers toute la France. C'est pourquoi je demande qu'une politique fiscale encourage l'investissement hôtelier.

De même, il faut encourager les collectivités locales. Monsieur le ministre, je vous rappelle ce que je disais l'année dernière. Nous n'avons pas progressé d'un pas dans ce sens. Les communes créent des équipements publics. C'est de l'économie de partenariat puisque ce sont ces équipements publics qui vont attirer les clients privés qui logeront dans les hôtels. Ces équipements publics ne sont pas rentables parce que s'ils l'étaient, ils seraient réalisés par des privés. La collectivité locale doit donc consentir un effort important pour couvrir l'annuité d'emprunt et, quand les équipements sont créés, pour les gérer.

Je rappelle ce que j'ai déjà dit et ce pourquoi je me bats depuis dix ans avec les différents ministres des finances. La participation des communes pour l'équilibre des comptes des exploitations fondées sur les équipements publics se traduit sous forme de subventions qui sont soumises à la T.V.A., car

elles sont assimilées à des chiffres d'affaires. Ainsi, l'Etat veut reprendre - car cela ne se fait pas dans les régions en raison des difficultés d'application de ce principe - 18 p. 100 de la subvention que la commune verse pour assurer l'équilibre de l'équipement public qui conditionne l'investissement privé, d'une part, et la création d'emplois privés, d'autre part.

Comme je l'ai dit à plusieurs ministres des finances, je vous demande, monsieur le ministre, de vous placer à la pointe de cette action. Il n'est pas concevable de demander aux communes de payer des relevés de T.V.A sur plusieurs années, ni des pénalités à ce sujet. Ce n'est pas cohérent !

C'est pourquoi je vous demande aussi de renforcer la politique interministérielle. C'est encore plus nécessaire, mes chers collègues, que l'obtention des crédits. On sait bien que M. Bérégovoy, comme hier M. Balladur, affirmera toujours que nous dépensons trop et que nous devons nous limiter pour ne pas risquer la reprise de l'inflation.

La volonté interministérielle est une question de volonté politique et non de lutte contre l'inflation. Or cette volonté interministérielle n'est pas encore suffisamment exprimée. Je le dis à mon tour : tout est lié à l'autorité et à l'arbitrage du Premier ministre. Je propose que le ministre délégué, chargé du tourisme, soit délégué auprès de M. le Premier ministre et non pas auprès du ministre de l'industrie, de l'agriculture ou du commerce et de l'artisanat parce que seule la cohésion gouvernementale permet d'aboutir à ces mesures, notamment sur le plan fiscal et sur d'autres plans. Je les évoquerai brièvement car ils sont dans votre esprit : mesures liées à la santé lorsqu'il s'agit des stations thermales, mesures liées à l'aménagement rural, qui dépendent du ministre de l'agriculture, mesures fondamentales liées à l'aménagement du territoire concernant les routes et les autoroutes qui permettent d'accéder aux produits touristiques dans les différentes régions de France.

Ce que nous vous demandons, monsieur le ministre, c'est de faire preuve de l'autorité nécessaire pour avoir un impact sur les différents ministères, avec le soutien du Premier ministre. Voilà ce qui est essentiel à nos yeux.

Je terminerai - mon temps de parole étant certainement épuisé, monsieur le président - ...

M. le président. Je le crois en effet !

M. Léonce Deprez. ... sans trop de regret, puisque la deuxième partie de mon intervention concerne la promotion, et que sur ce sujet, mes collègues ont dit ce qu'il fallait dire. Et c'est finalement, à mes yeux, secondaire, parce qu'on ne peut pas promouvoir ce qu'on n'a pas produit ! Or, pour produire, il faut d'abord une cohésion gouvernementale et une volonté politique dans le sens que je me suis permis de vous rappeler.

Si vous allez dans ce sens, nous ne pouvons pas voter contre votre projet de budget. J'espère que, dans les années futures, vous nous donnerez des arguments pour voter clairement, nettement pour.

M. le président. Merci, mon cher collègue.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.

M. Olivier Stirn, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il y a dix-huit mois, lorsque le Gouvernement a créé un ministère du tourisme en France, le tourisme français n'était pas très brillant.

Le solde de la balance des paiements du tourisme était de 20 milliards de francs. La somme des recettes touristiques nous plaçait au troisième rang européen où nous étions talonnés de très près, par la Grande-Bretagne et l'Allemagne qui n'étaient pourtant pas considérées jusqu'alors comme de très grands pays touristiques.

Dix-huit mois après, la France est redevenue ce qu'elle était en 1920 : le premier pays européen du tourisme pour ses recettes. Celles-ci devraient, cette année, dépasser les 100 milliards de francs et donner un solde de 35 milliards, contre, je le rappelle, 20 milliards il y a deux ans, solde qui, pour la première fois dans notre histoire, va dépasser celui de l'armement - c'est un symbole qui n'est pas négligeable - après avoir largement dépassé celui de l'automobile.

Cette année, le tourisme aura permis de créer environ 30 000 emplois nets ; peu d'industries peuvent en dire autant.

Le tourisme aura aussi permis un large réaménagement du territoire, car, contrairement aux appréhensions de certains, le tourisme en milieu rural s'est extrêmement développé, et à une cadence plus rapide que beaucoup d'autres formes de tourisme. Aujourd'hui, le quart de nos recettes touristiques provient de la France de l'intérieur.

Bref, il est de notoriété internationale - et je l'ai vérifié lorsque j'ai présidé il y a quelques semaines à Paris l'assemblée générale de l'organisation mondiale du tourisme - que le tourisme français s'est sensiblement redressé.

Il y est parvenu, certes, dans une économie mondiale qui marque un progrès, mais cela ne suffirait pas à expliquer que nous ayons cette année repris des parts de marché à nos principaux concurrents : Etats-Unis, Espagne, Italie.

Il y est parvenu, certes, au cours d'une année spectaculaire pour la France, celle du Bicentenaire qui, bien entendu, a été porteur d'une image forte à l'extérieur, mais cela ne suffit pas à expliquer tout. Déjà, au cours des quatre premiers mois de l'année 1989, alors que l'effet du Bicentenaire ne s'était pas encore fait sentir, le solde des recettes par rapport aux dépenses était nettement au-dessus du niveau des meilleures années que le tourisme français avait connues.

Il y a donc des raisons plus durables que je voudrais citer.

La première est l'énorme effort de promotion que nous avons accompli. Cette année, les crédits de promotion ont été triplés ; en 1989 la France a été « vendue » trois fois plus que les années antérieures. L'an dernier, certains imaginaient que cela aurait peu de retombées ; moi, je dis que la progression est arithmétique, y compris, - et je le dis aux représentants du groupe communiste - dans le tourisme social. En effet, le nombre des étrangers dans le tourisme associatif est désormais très élevé, le plus élevé du monde, et s'est sensiblement amélioré cette année.

La deuxième raison réside, sans aucun doute, dans l'amélioration de la compétitivité de nos prix. Parmi les pays européens du tourisme la France est à présent bien placée à cet égard, et c'est nouveau. Nos prix, à prestations égales bien entendu, sont inférieurs non seulement aux prix allemands, britanniques et suisses mais également aux prix italiens, d'au moins 15 p. 100, quelles que soient les catégories. En outre, les prix espagnols ont pratiquement rattrapé les nôtres. Par conséquent, la compétitivité de notre tourisme est devenue réelle. C'est un fait nouveau. L'Etat y a d'ailleurs sa part, car je rappelle que l'an dernier - je le dis à M. Deprez pour lui montrer qu'avec le ministre des finances l'interministérialité fonctionne bien - j'avais obtenu que l'hôtellerie et les agents de voyage bénéficient d'un taux de T.V.A. ramené à 5,5 p. 100, taux qui est le plus faible d'Europe.

La troisième raison tient à l'énorme et incontestable effort des collectivités locales, départements, régions, communes. Partout les équipements touristiques sont encouragés. Des contrats de plan Etat-régions ont été signés et ce projet de budget en permettra d'ailleurs l'exécution intégrale pour l'année 1990.

La quatrième raison, je la vois dans l'effort spectaculaire des investisseurs ; sur ce point, je réponds à certains d'entre vous, notamment encore à M. Léonce Deprez. Ils croient aujourd'hui au tourisme et j'y reviendrai tout à l'heure à propos de Maisons de la France. Je signale tout de même au passage que les investissements privés constituent aujourd'hui la moitié de notre politique de promotion ; ils n'en représentaient que 20 p. 100 il y a dix-huit mois et pourtant, entre temps, j'ai doublé les crédits de l'Etat. C'est-à-dire que les professionnels croient dans notre politique, la multiplication des équipements touristiques explique d'ailleurs les créations d'emplois.

Aujourd'hui, les groupes qui, jusque-là, ne s'intéressaient pas au tourisme y placent souvent la majorité de leurs investissements. Je pense à des groupes de travaux publics, aux plus importants d'entre eux, par exemple. Je peux vous dire, connaissant déjà nombre de leurs projets que cet effort s'accroîtra encore en 1990, car le succès appelle le succès.

La cinquième raison, me semble-t-il, c'est la synergie réussie entre le public et le privé dans ce domaine. Il ne faut pas croire qu'il y a d'un côté le tourisme, industrie privée et puis, de l'autre, l'Etat ou les collectivités locales, chacun agissant de son côté. Ce que j'ai voulu faire c'est une synergie, et je crois y être largement parvenu.

J'ai créé un comité du commerce extérieur touristique qui se réunit tous les mois, qui regroupe tous les grands responsables des investissements touristiques et dont le travail a été très efficace pour l'ensemble de la profession touristique.

J'ai mis en place, et j'observe avec plaisir que tous les groupes ont approuvé cette décision, la délégation aux investissements et aux produits qui, précisément, sera un lieu de rencontre entre l'administration et les investisseurs. Dans tous les déplacements que je fais, qui accompagnent ou qui préparent ceux des investisseurs privés à l'étranger, je constate une bonne harmonie, une bonne synergie entre le privé et le public. Je crois que cela a donné une dynamique nouvelle à notre politique touristique.

Bref, les résultats, comme d'ailleurs l'appréciation des professions touristiques, montrent que nous sommes sur la bonne voie. C'est le budget de l'an dernier, que vous avez voté, qui a permis cette politique.

J'ai écouté avec attention les interventions et d'abord celles des deux rapporteurs, M. Rodet et M. Geng. Leurs propos m'ont paru aller dans le bon sens. Ce projet de budget - je disais la même chose l'an dernier et les faits ne m'ont pas démenti - permet au ministre du tourisme de mener la politique qu'il souhaite, c'est-à-dire de donner une impulsion croissante, mon ambition étant désormais de faire de la France le premier pays mondial du tourisme.

Nous n'en sommes pas loin. Nous aurons cette année des recettes très proches de celles des Etats-Unis. D'ailleurs, si l'on prenait le solde, nous serions devant les Américains qui ont un solde négatif alors que le nôtre est largement positif. Mais même en recettes brutes, si l'évolution se poursuit, nous allons probablement rattraper les Etats-Unis après avoir dépassé tous nos concurrents européens.

Je dis que ce budget permet cette politique car il faut bien comprendre que le tourisme est une industrie privée d'abord, et que le rôle de l'Etat n'est pas de devenir restaurateur, hôtelier ou de créer des équipements touristiques aux frais du contribuable. Le rôle de l'Etat est d'impulser, d'animer, de former et de promouvoir. Ce budget doit permettre la réussite de ces actions.

L'accent est mis en effet sur l'essentiel.

Pour ce qui est de la continuation de l'effort en matière de promotion, ce n'est plus la peine que l'Etat lui consacre des crédits en augmentation constante. Le privé suit et nous avons des chiffres crédibles. Maison de la France, qui a été créée par mon prédécesseur en regroupant des associations préexistantes, fait une très bonne politique de promotion. C'est un instrument que j'ai sensiblement amélioré cette année. D'abord, en lui donnant de quoi travailler par le triplement des crédits - je le signale particulièrement à M. Mignon - mais aussi en transformant ses moyens d'action avec l'accord du ministre des finances et de celui du budget.

Le contrôle se fera non plus *a priori*, mais *a posteriori*. Les crédits de Maison de la France seront globalisés et non plus individualisés, ce qui permettra beaucoup plus de souplesse dans la gestion. Désormais les crédits privés affluent vers les crédits publics. Il en résulte une politique crédible et efficace, avec des hommes et des femmes compétents et connaissant bien le métier.

Beaucoup d'entre vous ont souligné, et ils ont eu raison, qu'il fallait un très grand professionnalisme.

Si nous voulons redevenir et rester le premier pays du tourisme, non seulement en Europe, mais probablement dans le monde entier, et ce alors que notre territoire est assez petit, il nous faut de grands professionnels à tous les échelons et donc assurer une très bonne formation.

Contrairement aux appréhensions émises par certains d'entre vous, notamment M. Geng, nous avons de quoi améliorer la formation. A cet effet, je vais passer un accord avec le ministre de l'éducation nationale. Les textes sont prêts, mais la discussion a été longue et difficile car la situation n'est pas simple dans ce secteur où coexistent presque à égalité formation publique et formation privée. Nous ne pouvions pas faire n'importe quoi et nous avons mis plusieurs mois pour définir ensemble une politique qui devrait étonner, dans le bon sens, ceux qui s'intéressent à cette question.

M. Rodet et M. Geng ont souligné, à juste titre, que la lecture du budget n'était pas simple car la globalisation de nombreux crédits rend malaisée la comparaison avec les chiffres de l'an passé. Il faut toutefois savoir que les crédits

de formation proprement dite ont presque triplé l'an dernier, passant de 2 millions à 5,7 millions de francs, somme j'ai maintenue cette année. Entre-temps, j'ai obtenu 25 millions de francs supplémentaires pour la formation professionnelle. En outre, les accords qui seront passés avec le ministre de l'éducation nationale, à la fois pour la formation publique et pour la formation privée, sont de nature à faire de la France le « numéro un » de la formation professionnelle. Les pays étrangers nous considèrent de plus en plus comme un modèle tant sur le plan de l'enseignement supérieur - « bac + 4 » ou « bac + 5 » que sur celui des C.A.P. que nous allons créer, notamment celui des garçons de café, car toutes les professions touristiques ont leur place et toutes doivent être encouragées.

En 1990, priorité sera donnée, monsieur Pierna, au tourisme social. Il ne faut pas croire qu'il est en compétition avec le tourisme commercial. Ils sont complémentaires ; le développement de l'un va avec le développement de l'autre. Mais il fallait, là aussi, se donner les moyens d'une vraie politique.

Il fallait d'abord réajuster - j'y ai travaillé pendant un an - le système des chèques-vacances. Nous faisons cette année un certain nombre de progrès significatifs. Il y aura désormais - c'est tout à fait nouveau - un million et demi de bénéficiaires. Nous arrivons à cet égard à des résultats qui montrent que cette institution qui a été très décriée au départ atteint aujourd'hui ses objectifs.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'aider les salariés qui veulent partir en vacances. Ils mettent de côté de l'argent, mais leur entreprise apporte à peu près 40 p. 100. Donc, à la fin de l'année, au moment des vacances, ils disposent d'un capital. Je souhaite que ce système puisse être, à l'avenir, étendu aux petites et moyennes entreprises. Nous travaillons avec le ministre des finances pour trouver le moyen de parvenir à ce résultat car il est vrai qu'actuellement il intéresse surtout les grandes entreprises ou les entreprises publiques.

Se pose aussi le problème de la rénovation du capital, souvent ancien, de ce tourisme social. Nous nous en sommes donné les moyens, et beaucoup plus que certains ne le pensent.

Vous avez dit, monsieur Pierna, que l'U.N.A.T. nous critiquait et estimait qu'il faudrait 375 millions de francs. Mais, c'est précisément ce que l'on a prévu !

M. Louis Pierna. Ah bon ?

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Oui, sur les cinq ans qui viennent.

M. Louis Pierna. C'est par année qu'il les faudrait !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. L'Etat a prévu cette année 25 millions, les collectivités territoriales, 25 millions, la caisse d'allocations familiales, 27 millions, ce qui fait 77 millions. Si l'on multiplie par cinq, on arrive au chiffre de l'U.N.A.T.

Mme Muguette Jacquaint. Oui, mais en cinq ans !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Mais c'est ce que demande l'U.N.A.T. ! En cinq ans nous allons arriver à rénover ce secteur, là où il fonctionne dans de bonnes conditions. Nous passerons, en effet, des conventions avec les principales associations. Elles sont en préparation. Chaque fois qu'il y aura une vraie volonté de réhabilitation - à côté de grands succès, il y a eu dans ce secteur, reconnaissons-le, un certain nombre d'échecs - nous arriverons à promouvoir un tourisme associatif ou social de très grande qualité.

Cette forme de tourisme n'est développée que dans deux pays européens : la France et la Belgique. En France, la situation est remarquable, exemplaire : 800 000 lits !

Contrairement à ce que vous dites, monsieur Pierna, le nombre des Français qui partent en vacances ne fait qu'augmenter. Il a encore augmenté cette année. Le taux français, 60 p. 100, est l'un des meilleurs du monde, et n'est dépassé que par celui d'un ou deux pays scandinaves. De toute façon, il y a un certain nombre de Français qui se sentent bien chez eux et qui n'ont pas envie de partir en vacances. On ne va pas les forcer !

Mme Muguette Jacquaint. Il y en a 40 p. 100 qui ne partent pas !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Une bonne partie d'entre eux souhaitent rester. Il y a quand même 60 p.100 des Français qui partent en vacances. Ce n'est pas un plafond...

Mme Muguetta Jacquaint. Il ne faut pas exagérer !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. ... on va encore progresser, mais c'est déjà un chiffre très élevée. En tout cas personne ne fait mieux...

M. Jean Beauflis. On ne fera jamais 100 p. 100 !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. ... ni dans l'Europe de l'Ouest, ni dans l'Europe de l'Est !

Mme Muguetta Jacquaint. Ne partez pas à l'Est, restez-là ! Ce que l'on souhaite, c'est améliorer les vacances pour tous !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Certes on peut espérer mieux, et, de ce point de vue, je partage votre souci, mais on note, je le répète, une progression régulière du nombre des Français qui prennent des loisirs.

En accord avec le ministre des départements et des territoires d'outre-mer, j'accorderai en 1990 une place particulière au tourisme dans ces régions qui n'en ont pas tiré tout le parti possible alors qu'elles ont peu d'autres ressources.

Plusieurs députés, notamment Mme Isaac-Sibille, ont parlé du tourisme rural. Ils ont eu raison car c'est probablement l'une des cartes majeures de notre tourisme. A l'heure actuelle, il procure déjà le quart de nos recettes. C'est dans ce secteur que le développement est le plus spectaculaire.

Nous avons reçu cette année - et c'est un record mondial - plus de 40 millions d'étrangers. On connaîtra le chiffre exact à la fin de l'année. Il atteindra probablement 42 ou 43 millions. Sur ceux-ci, 90 p. 100 viennent d'Europe et la plupart d'entre eux - j'ai fait procéder à des enquêtes - recherchent le tourisme de l'intérieur. Ils vivent souvent dans des pays plus industrialisés, plus urbanisés que le nôtre, et la France leur offre des possibilités de récupération physique et morale exceptionnelles et de plus en plus recherchées à condition bien sûr qu'un certain nombre d'investisseurs ou de collectivités fassent les efforts nécessaires.

Mon budget permettra un effort important.

D'abord, je signale à l'intention de M. Geng que nous avons intégralement respecté les contrats de plan Etat-régions. Tous les crédits prévus pour l'année 1990 figurent dans mon budget. Il n'en manque aucun.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. Ils étaient faibles !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Nous avons répondu aux souhaits des régions. On ne peut quand même pas leur donner plus que ce qu'elles demandent !

En second lieu, nous sommes en train d'étudier la possibilité de passer des contrats avec l'association T.E.R. qui s'occupe du milieu rural et qui regroupe un certain nombre d'associations dans des régions qui ont déjà des projets intéressants. Je pense à l'Alsace, à la Bourgogne et à la Basse-Normandie, monsieur le rapporteur pour avis. Chaque fois que la carte de visite de l'Etat sera nécessaire, nous donnerons les impulsions souhaitables.

Le calendrier scolaire, monsieur Mignon est, pour le tourisme, globalement excellent - tous les professionnels du tourisme l'ont d'ailleurs reconnu - d'abord parce que, comme vous l'avez indiqué, il est maintenant fixé trois ans à l'avance et, ensuite, parce qu'il est européen. Ce n'est pas un calendrier français. Les Douze l'ont adopté. Le rythme de cinq semaines de travail et de deux semaines de repos est, paraît-il, le meilleur pour les enfants. Tous les pays européens, à ma demande d'ailleurs, ont adopté le principe de le fixer à l'avance, ce qui permet aux professionnels de se préparer.

Il est peut-être négatif - je le reconnais - pour les stations de montagne de moyenne altitude parce que, en retardant les congés de Pâques, il les prive d'une clientèle lors d'une période favorable. Je vais essayer, en liaison avec le ministre de l'éducation, de corriger un peu les choses. Il serait notamment possible, pendant le mois de février d'étaler la période des quinze jours, afin que, avec plusieurs zones, on arrive à couvrir trois ou quatre semaines. Nous verrons ce qu'il est possible de faire ultérieurement pour cette catégorie de stations qui doivent essayer de trouver d'autres activités pendant cette période.

Mais, en dehors de ce cas, le calendrier scolaire constitue, pour l'ensemble des professions touristiques, un progrès indéniable car l'institution de plusieurs périodes de quinze jours va permettre un plus grand étalement des congés. Une des raisons, je le signale en passant, du progrès du tourisme en France est d'ailleurs l'augmentation des départs pour de courtes périodes.

Autrefois, les gens partaient pour un mois à un endroit donné. Aujourd'hui, ils partent plusieurs fois. Cette évolution est favorable à la France. Les gens ne recherchent plus uniquement le soleil, comme quand ils partaient un mois. Ils recherchent des activités culturelles et des manifestations de tous ordres. La France est ainsi mieux placée et nos professions touristiques aussi, car l'étalement du tourisme en dehors des mois de juillet et d'août rentabilise nombre d'équipements et incite à l'édification de beaucoup d'autres.

On m'a parlé des structures du tourisme. Il est vrai que le tourisme français, dans la perspective de 1993, est à certains égards encore trop parcellisé. Il s'agit de structures privées, mais l'Etat encourage les regroupements. Vous verrez qu'il y en aura d'autres. Certains, comme Mignon, ont regretté que les structures des organisations touristiques soient trop dispersées. Ce sont des associations privées, mais je me suis efforcé, notamment par la charte de Brive, chez votre collègue Charbonnel, de les rassembler. Les fédérations régionales, les fédérations départementales, certaines associations de tourisme rural travaillent désormais ensemble. En se regroupant, en créant des synergies internes, le tourisme français sera évidemment plus performant. Je ne peux donc qu'approuver cette orientation.

Quant à Eurodisneyland, s'il n'avait pas été en France, mais en Espagne ou en République fédérale d'Allemagne, par exemple, on se serait dit : on perd une belle carte. On va essayer d'en tirer le maximum de profit. On attend au moins 10 millions de visiteurs par an, dont une partie seulement serait venue si ce parc n'avait pas existé. Je signale en passant d'ailleurs que Roissy, qui desservira Eurodisneyland par T.G.V., sera d'ici deux ans l'aéroport le plus performant d'Europe avec sa capacité de transporter les voyageurs non seulement par voie aérienne, bien entendu, mais aussi par T.G.V. vers la plupart des capitales européennes et vers de nombreuses régions françaises, et par le R.E.R. vers Paris. Pour Eurodisneyland, ce sera un atout formidable. Evidemment, il me faudra veiller à ce que les régions françaises soient mises en valeur.

A ce propos je voudrais répondre à certaines de vos préoccupations, et notamment à celles exprimées par Mme Isaac-Sibille et M. Léonce Deprez.

La campagne que nous ferons en 1990 concernera la France des régions. Toute la campagne de Maison de la France sera fondée sur cette idée. C'est d'ailleurs un point de vue partagé, tous groupes politiques confondus. Il n'y a pas de région non touristique - le Nord-Pas-de-Calais a montré cette année qu'il pouvait être très touristique sous certaines conditions - et elles doivent toutes participer à cet effort.

La mise en valeur de chacune des régions sera assurée par mes services. Je suis aidé d'ailleurs par l'évolution mondiale. Les Européens connaissent déjà la France parce qu'ils y viennent et reviennent - quand on reçoit 3 millions de Belges dans une année, le tiers du pays, on imagine qu'une partie d'entre eux sont déjà venus ou reviendront - mais les Américains, les Japonais, qui ont des clientèles potentielles très fortes, connaissent surtout Paris et la Côte d'Azur, un peu les châteaux de la Loire, mais pas toutes les régions françaises.

Nous ferons donc une campagne très forte et les compagnies aériennes nous aident. De New York, par exemple, dès le mois prochain, il y aura des lignes directes non seulement avec Paris, Lyon ou Nice, mais avec Lille, Strasbourg, Mulhouse, Montpellier, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes. Certaines d'entre elles fonctionnent déjà. Les Américains pourront donc venir dans la plupart des régions de France. Je crois que c'est essentiel pour l'avenir du tourisme.

Je vous signale en passant d'ailleurs qu'il ne faut plus attendre de progrès des touristes français car ils partent de plus en plus eux-mêmes à l'étranger, ce qui est normal. Les dépenses des Français à l'étranger, y compris dans le tourisme associatif, qui a une part importante, augmentent de 11 à 12 p. 100 par an. C'était le cas cette année.

Donc, si l'on veut améliorer nos chiffres et nos équipements, il faut recevoir beaucoup plus d'étrangers encore.

M. Léonce Deprez. C'est juste !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. C'est dans cette direction qu'il faut faire porter l'effort principal car c'est seulement ainsi que l'on pourra avoir des résultats très importants. Et je suis tout à fait convaincu qu'il faut agir vers l'ensemble des régions françaises.

M. Rimareix m'a parlé de la réforme de mon ministère. J'ai essayé, en effet, de me donner les moyens, au niveau central, de mener une politique cohérente : une direction des industries touristiques, qui va d'ailleurs avoir un bureau de l'hôtellerie et de la restauration, une délégation aux investissements et aux produits qui sera la délégation économique, en liaison avec les investisseurs, et puis, Maison de la France, le troisième outil, qui est désormais, je crois, reconnue par tous et qui a les moyens de fonctionner.

Donc, avec l'amélioration des délégations régionales que permettra ce budget, si vous l'approuvez, nous aurons, au niveau de l'organisation touristique, les moyens adaptés à nos ambitions.

En conclusion, le tourisme, qui était jusqu'à présent considéré un peu comme une activité d'appoint pour l'économie nationale, apparaît de plus en plus comme l'une des cartes de l'avenir. Les emplois, pendant des siècles, ont été dans l'agriculture. Puis, ils ont été dans l'industrie classique. La modernisation a eu plutôt tendance à les faire diminuer dans ces deux activités, pour des raisons, souvent, de compétitivité. C'est donc vers les services que le XXI^e siècle doit se tourner pour créer des emplois, des activités et des ressources. Le tourisme, évidemment, est l'une des branches les plus intéressantes, dans un pays comme le nôtre, si varié sur une petite surface, avec en lui-même déjà de grandes possibilités.

M. Deprez a parlé de la différence entre la promotion et le produit. Le produit existe pour une large part, heureusement. Ce sont nos produits culturels, notre capacité d'accueil, la variété déjà de notre offre touristique. Il faut l'améliorer, bien sûr, et beaucoup y contribuent aujourd'hui, et même l'Etat. J'ai fait le calcul car la commission de la production et des échanges me l'avait demandé par la voix de son rapporteur, et le détail des fonds est à sa disposition. En fait, les crédits destinés directement au tourisme - je parle non pas des routes et autoroutes, qui le servent, ou de la suppression des visas, mais simplement des crédits destinés à des équipements touristiques - représentent 4 milliards, c'est-à-dire beaucoup plus que mon budget.

Le produit existe donc. Il s'améliore et il s'améliorera très sensiblement encore en 1990. Je n'ai pas à cet égard de très grandes inquiétudes.

Mais, pour réaliser notre ambition, une activité forte exploitée le plus possible dans tous les domaines du tourisme, tourisme associatif, tourisme commercial, tourisme culturel, tourisme d'affaires - un des grands moyens de l'avenir - il faut une bonne entente entre les responsables : collectivités publiques, Etat, professionnels, investisseurs. S'ils travaillaient de manière anarchique, ils n'arriveraient pas à mener une grande politique touristique. Si le Parlement me donne les moyens que je lui demande, et que j'estime tout à fait suffisants, ayant déjà l'expérience d'une année à cet égard, je pourrai faciliter la synergie entre ces quatre grandes forces qui font le tourisme.

Un tel sujet ne devrait pas diviser politiquement les Français. Le tourisme est un secteur à la fois social et très fortement économique, qui crée des emplois, fait rentrer des devises, ce qui donne d'ailleurs des recettes fiscales : 35 milliards de devises, c'est 3,5 milliards de T.V.A.

Je sais que certains groupes de l'opposition ne voteront pas contre mon budget. Il me paraît souhaitable, pour le succès de cette activité, d'arriver à un consensus. Je sais par vieille expérience politique qu'il y a souvent d'autres considérations et que c'est très difficile. Je crois néanmoins que, sur la politique touristique, à beaucoup d'égards, au moins chez les professionnels et les pouvoirs publics, il y a cette volonté commune. Je remercie l'Assemblée nationale de bien vouloir, cette année comme l'an dernier, m'aider à la renforcer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe R.P.R., la parole est à M. Jean-Claude Mignon, qui supplée M. Michel Inchauspé.

M. Jean-Claude Mignon. M. Inchauspé vous prie de l'excuser. Il m'a demandé de bien vouloir poser ses deux questions, monsieur le ministre.

Les gîtes ruraux constituent un élément important du développement du tourisme social et rural de nos campagnes. Comptez-vous augmenter l'aide financière du Gouvernement en ce qui concerne leur installation et leur commercialisation ? Je crois que vous avez déjà répondu à cette question, mais je me devais de la poser.

L'Angleterre, l'Italie, le Bénélux et l'Allemagne ont envoyé de plus en plus de leurs ressortissants nationaux en villégiature dans le Sud-Ouest de la France. Envisagez-vous une action spécifique pour accompagner ce flux touristique ?

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Le développement du tourisme en milieu rural sera, en effet, en 1990, une de mes priorités absolues. Je veillerai à ce que l'Etat contribue à son essor et je ne puis qu'approuver le développement des gîtes ruraux qui répondent, c'est vrai, à des besoins croissants, non seulement des Français mais des Européens.

Dans le Sud-Ouest de la France, l'Etat mène depuis plusieurs années une politique très réussie. Dans la région de la Gironde et des Landes notamment, la M.I.A.C.A. a, je crois, montré un très bel exemple d'aménagement du territoire, en permettant le développement touristique sans mettre en péril l'environnement. La politique interministérielle a pleinement joué, monsieur Deprez. J'ai d'ailleurs signé l'année dernière une convention avec les ministres de l'environnement et de la culture et j'en prépare d'autres avec plusieurs ministres, de l'éducation, du travail, etc.

La région Midi-Pyrénées a fait de gros progrès également et on devrait voir dans le Sud-Ouest de la France un grand nombre de créations d'emplois et de ressources complémentaires.

Mes services contribueront dans toute la mesure du possible à apporter les aides nécessaires. La Gironde et le Midi-Pyrénées seront, en effet, des régions de plus en plus recherchées, notamment par les touristes européens, qui y trouvent de nombreux motifs de satisfaction. Pour ma part, je m'efforcerai de faire en sorte que l'on poursuive les bonnes politiques qui y ont été déjà réalisées.

M. le président. Je vous remercie.

Pour une question de Mme Martine Daugreilh, la parole est encore à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Je vous remercie, monsieur le président, et je vous prie de bien vouloir excuser Mme Daugreilh, que j'aurai beaucoup plus de mal à remplacer ! *(Sourires.)*

Monsieur le ministre, vous aviez reconnu l'année dernière, lors de la discussion budgétaire, que l'hôtellerie française supportait des charges qui pèsent sur sa compétitivité. Vous vous étiez montré favorable à la création d'une catégorie d'hôtels cinq étoiles et vous aviez déclaré que vous étiez tout prêt à étudier avec les professionnels une modification des normes. Qu'en est-il ?

Par ailleurs, on vous a entendu maintes fois, depuis quelques mois, vous féliciter du nombre de visiteurs étrangers en France. Il est vrai que l'image de la France à l'étranger doit être notre souci majeur. Mais pourquoi trois points importants ne sont-ils donc pas encore réglés ?

D'abord, il vous faudrait baisser la T.V.A. des hôtels quatre étoiles de luxe à 18,6 p. 100. Cela permettrait de recréer une véritable hôtellerie de luxe propre à attirer les touristes étrangers porteurs de devises et conforme à notre image. Une telle mesure n'aurait pas d'incidences fiscales importantes vu la rareté des bénéficiaires.

Ensuite, concernant justement l'image de la France à l'étranger, le gouvernement de Jacques Chirac avait créé un groupement d'intérêt économique, appelé « Maison de la France », associant les pouvoirs publics et les entreprises privées. Sa vocation était et devrait toujours être de vendre le produit « France ». Or la part du ministère du tourisme dans le budget de « Maison de la France » reste trop faible. Je sais que vous êtes sensible à ce sujet. Que comptez-vous donc faire pour remédier à cette insuffisance qui pèse sur la promotion de notre tourisme ?

Enfin, où en est le projet qui vous tient à cœur de privatisation du service officiel du tourisme à l'étranger ?

Pour terminer, vous vous étiez engagé, monsieur le ministre, devant le Parlement à régler différents problèmes avec vos collègues du Gouvernement. Devant l'absence de résultats, je me permets de vous les rappeler, espérant toujours des solutions pour redynamiser les professionnels du tourisme.

Qu'en est-il de la réforme des articles 1952 à 1954 du code civil régissant la responsabilité des hôteliers ? L'archaïsme est patent en ce domaine !

Qu'en est-il du problème de la redevance télévision que vous deviez régler avec le ministre des finances ?

Enfin, vous étiez d'accord pour une bonification du taux d'intérêt en matière d'investissements hôteliers. Que comptez-vous faire au moment où la C.E.E. prévoit de supprimer ces aides ?

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Pour la T.V.A., l'essentiel a été fait. On a baissé le taux à 5,5 p. 100. C'est le plus faible d'Europe. Cela touche à peu près 35 000 hôtels.

Pour les hôtels cinq étoiles, les textes sont prêts et on pourrait arriver à une solution. Pour les hôtels quatre étoiles luxe, il n'y a plus de problème puisque ce sont eux qui choisissent de se mettre dans cette catégorie. Ils pourraient très bien être dans la catégorie quatre étoiles. Le taux de T.V.A. est d'ailleurs à peu près le taux moyen européen. Ils ne sont plus que quatre-vingts sur 35 000 et 1989 a été pour eux une excellente année. Une baisse du taux ne serait donc pas décisive. De toute façon, les décisions qui seront prises, pour eux comme pour les autres hôtels, le seront en harmonie avec les autres pays européens.

Maison de la France, c'est vrai, avait été créée par regroupement d'un certain nombre d'institutions ou d'associations, sous le gouvernement précédent, mais c'était une coquille vide car, vu ses moyens, il n'y avait pas de politique de promotion. D'ailleurs, les résultats touristiques de la France étaient alors les plus mauvais depuis une dizaine d'années.

Aujourd'hui, on a gardé la coquille de Maison de la France, car c'était une bonne idée, mais on a permis à cet organisme de travailler. L'Etat a doublé ses moyens et, cette année encore, il les augmente, ce qui a surtout permis aux investisseurs privés d'y croire, et pas seulement d'ailleurs les français : American Express aux États-Unis, Citroën en Allemagne, ont mis des sommes importantes pour faire des promotions communes. Partout, une synergie s'est mise en place, et, aujourd'hui, alors que la part de l'Etat a plus que doublé depuis un an, la moitié des crédits sont privés. La politique suivie a donc été efficace.

Pour les réformes qui intéressent l'Europe, comme la responsabilité des hôteliers ou une harmonisation pour la redevance des postes de télévision dans les hôtels, nous y travaillons avec nos partenaires. Nous devrions arriver à une solution commune qui permettrait une concurrence dans de bonnes conditions. C'est, en effet, tout à fait souhaitable.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre, les Alpes du Sud, et en particulier le département des Hautes-Alpes, ont subi un dramatique manque de neige l'hiver dernier. Cette situation qui a eu de graves conséquences immédiates sur les plans économique et social, impose un effort de promotion en prévision de la saison prochaine pour les zones les plus touchées afin de nous aider à redresser la situation.

Monsieur le ministre, vous nous avez déjà aidés en tant que responsable de la coordination de l'action du Gouvernement pour venir en aide aux stations touchées, et je tiens aujourd'hui à vous en remercier.

Vous avez accepté lors de notre rencontre du 13 septembre dernier d'engager, dans le cadre de l'effort que vous consentez en matière de promotion du tourisme, une action de promotion en faveur du massif des Alpes du Sud. Je vous en remercie également car elle est absolument indispensable au redressement de notre situation.

Les représentants de votre ministère ont pris contact, comme prévu, avec les comités régionaux de tourisme concernés dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et vous avez proposé d'accorder une enveloppe de 500 000 francs à condition que la région et les départements engagent une somme équivalente.

Monsieur le ministre, cette proposition va dans le bon sens, certes, mais elle n'est pas suffisante pour permettre une campagne sérieuse de promotion pour ces régions si cruellement touchées. Les représentants de la région des trois départements alpins, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes et Alpes-de-Haute-Provence, vous ont fait connaître leur vœu de voir cette somme doublée, s'engageant eux-mêmes à apporter la même participation. Nous disposerions ainsi d'une enveloppe de deux millions de francs et pourrions alors véritablement engager une action significative. Vous est-il possible de répondre favorablement à notre attente ?

Toujours dans le cadre de cette aide, il serait souhaitable d'intervenir auprès des chaînes de télévision pour obtenir des tarifs publicitaires préférentiels pour notre campagne en faveur de ces régions car l'absence de neige a des conséquences vraiment dramatiques. Comme nous n'avons pas les moyens d'engager une campagne médiatique, nous avons besoin là aussi de l'aide du Gouvernement.

Enfin, eu égard à l'effort important consenti dans votre budget pour la promotion à l'étranger, avec une augmentation de 15,4 millions de francs, qui comprend l'amélioration du fonctionnement des services officiels français du tourisme à l'étranger, pouvez-vous, monsieur le ministre, me confirmer qu'un représentant de cet organisme effectuera régulièrement jusqu'en 1992, date de l'ouverture du grand marché européen, des visites de travail dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de nous aider à améliorer nos performances à l'exportation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Mes réponses, monsieur Ollier, seront positives.

A la suite, notamment, de la réunion de travail que j'ai tenue avec vous et des représentants de la profession, j'avais prévu 500 000 francs sur mon budget pour l'action de promotion dont vous venez de parler. Nous avons pu dégager 500 000 francs supplémentaires au titre du F.I.D.A.R. Nous avons donc réuni le million que vous réclamez. Si les collectivités territoriales consentent un effort analogue, cela fera au total 2 millions qui devraient permettre une très bonne réussite de cette campagne, d'autant que les tarifs du S.I.D. permettent pour une même dépense une action plus importante.

Bien entendu, je confirme qu'un représentant ira régulièrement suivre les Alpes du Sud, qui ont souffert l'an dernier des conditions climatiques. C'est la seule région de France qui, sur toute l'année, ait connu un vrai problème en ce qui concerne le tourisme, et il est normal qu'un effort particulier soit fait en sa faveur. Je veillerai, dans les mois qui viennent, à ce que toutes les décisions prises soient appliquées, y compris, monsieur Ollier, celles que vous venez d'indiquer.

En tout état de cause, les crédits nécessaires ont été dégagés.

M. Patrick Ollier. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe U.D.C.

La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Monsieur le président, puis-je poser d'abord la question de notre collègue, M. Landrain, qui, rappelé dans sa circonscription, m'a chargée de l'excuser et de poser sa question ?

M. le président. Tout à fait, madame.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Monsieur le ministre, la création d'emplois nouveaux dans le tourisme et l'amélioration du solde de notre balance des paiements sont les deux objectifs qui ont été assignés à la politique du tourisme. La promotion du tourisme français à l'étranger, avec des moyens accrus, a permis cette année un net redressement de l'activité touristique et la Maison de la France remplit à ce niveau pleinement son rôle.

Néanmoins, aujourd'hui, aucun élément, aucune étude ne permet de connaître en profondeur le marché français, ses aspirations, ses comportements. Or, la mission des comités départementaux du tourisme est précisément de travailler sur le marché français. Quels moyens, monsieur le ministre, entendez-vous mettre en place pour permettre une meilleure connaissance du marché touristique français ?

M. le président. Monsieur le ministre, voulez-vous répondre d'abord à cette question ?

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Tout à fait, monsieur le président.

Les comités départementaux du tourisme jouent, en effet, un rôle très important dans la promotion de leur département sur le plan intérieur, les comités régionaux s'occupant, en principe, de la promotion internationale.

Mes services sont à leur disposition, et la délégation aux investissements et aux produits suivra les efforts de chaque département pour sa promotion à l'étranger - cette promotion, je le répète, étant réalisée dans le cadre de la région - mais aussi pour valoriser les actions en direction des autres régions de France. Il est souhaitable, en effet, même si l'évolution internationale va dans un sens différent, que le plus grand nombre de Français, comme c'est déjà le cas, continuent de rester en France. Seulement 16 p. 100 d'entre eux partent en vacances à l'étranger. La très grande majorité, 84 p. 100, vont dans d'autres départements français. Il faut poursuivre en ce sens. Mes services sont tout disposés à y aider.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Je vous remercie, monsieur le ministre, et je transmettrai votre réponse à M. Landrain.

M. le président. Posez votre question, madame.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Voici donc ma question.

Le 9 juin 1989, monsieur le ministre, vous avez signé avec la fédération nationale des comités départementaux du tourisme, dont nous venons de parler, une convention confirmant l'insertion des C.D.T. dans l'organisation nationale du tourisme et précisant leurs missions au regard des pouvoirs publics.

Par ailleurs, dans les contrats Etat-régions, vous dotez les directions régionales du tourisme de crédits affectés à certains postes.

Etes-vous favorable à un projet de loi sur l'organisation générale du tourisme en France qui permettrait à chacun de mieux se situer dans une perspective globale pour une meilleure efficacité des moyens mis en œuvre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Je suis favorable, madame, à l'idée d'une bonne coordination entre les comités régionaux du tourisme, les comités départementaux et l'Etat. Faut-il une loi ? On peut y réfléchir. Je ne suis pas sûr que ce soit nécessaire, mais je n'y suis pas hostile par principe.

Au niveau de l'Etat, j'ai commencé non seulement le renforcement des directions régionales du tourisme mais, en accord avec M. le ministre de l'intérieur, j'ai désigné dans chaque département un sous-préfet qui, tout en restant sous-préfet dans un arrondissement, sera chargé pour tout le département des problèmes touristiques et aura à tenir des réunions régulières avec le directeur régional. C'est un effort réel pour que, dans le domaine du tourisme, on aille vraiment vers la France des régions, un jour peut-être vers la France des départements, en tout cas pour que partout on mette l'accent sur le tourisme.

L'harmonie entre les C.D.T. et les C.R.T. existe globalement. Elle se renforce. Faut-il un texte pour définir les attributions des uns et des autres ? Faut-il une loi, un décret, une convention ? Nous pouvons y réfléchir ; je ne suis fermé à aucune formule. L'important, c'est d'arriver au bon résultat, c'est-à-dire cette harmonie entre les divers responsables du tourisme.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Marc Dolez.

M. Marc Dolez. Monsieur le ministre, ma question porte sur la nécessaire adaptation de l'offre d'hébergement à vocation sociale.

Vous l'avez souligné, les besoins sont particulièrement importants et je me félicite que vous avez élaboré un plan de réhabilitation de l'ensemble du patrimoine touristique à vocation sociale, qui concerne quelque 30 000 lits. Vous me permettez cependant d'insister sur l'urgence de sa mise en œuvre. C'est pourquoi je souhaiterais que vous puissiez nous en préciser les modalités et le calendrier.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Le plan de réhabilitation que j'ai évoqué à la tribune est un plan de cinq ans qui devrait comporter chaque année un effort d'environ 75 millions de francs sur fonds publics. Un système de conventions avec les diverses associations devrait aboutir à la rénovation de la plus grande part du parc de tourisme associatif.

Il n'était pas possible de réaliser cette rénovation d'un seul coup. C'eût été très lourd, et je ne suis pas certain que les associations auraient pu suivre. Elles-mêmes souhaitent que l'on procède par paliers.

Certaines d'entre elles connaissent aujourd'hui un très bon développement. V.V.F., par exemple, est en train de créer des « euro-villages vacances », non seulement en France, comme récemment à Obernai, mais dans toute l'Europe, et je crois que nous allons assister en 1990 - en tout cas, c'est mon vœu - à un nouveau départ de ce type de tourisme.

Un délai de cinq ans sera nécessaire pour achever le travail de rénovation, mais l'année 1990 marquera déjà une reprise très sensible de cette activité capitale sur le plan social et qui - je rejoins le sentiment de M. Dolez sur ce point - est de plus en plus nécessaire.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

La parole est à M. Jean-Pierre Fourré.

M. Jean-Pierre Fourré. Si le bilan du fonctionnement des parcs récréatifs, au nombre de soixante-cinq aujourd'hui en France, n'est pas considéré comme tout à fait satisfaisant, le projet d'Eurodisneyland à Marne-la-Vallée s'annonce, quant à lui, sous un jour beaucoup plus favorable. Sans doute les investissements sont-ils d'une autre dimension, grâce d'ailleurs, cela a été dit tout à l'heure, à une très forte participation de l'Etat et des collectivités territoriales dont la plupart s'accordent aujourd'hui à reconnaître à ce parc une réussite probable.

Pourtant, la vigilance s'impose encore, non pas tant par crainte d'impréparation ou d'un manque de maîtrise de l'opération par les sociétés d'aménagement ou d'exploitation que pour ce qui concerne les nécessaires mesures d'accompagnement. Je me suis d'ailleurs, avec d'autres, déjà exprimé sur le danger que pourrait représenter, sur un périmètre aussi important - plus de 1 900 hectares - ce pôle avancé d'une certaine culture, si nous ne mettions pas en place les structures nécessaires à l'accompagnement d'un tel projet et si les moyens correspondants n'étaient pas dégagés de la part de l'Etat en liaison avec les collectivités locales, et ce, vous l'avez dit tout à l'heure, pour valoriser en premier lieu, bien sûr, la région immédiatement accessible aux visiteurs d'Eurodisneyland, mais également l'ensemble de nos régions françaises.

Dans un peu plus de deux ans, ce parc accueillera, il faut le savoir, 10 p. 100 de l'ensemble des touristes étrangers et 20 p. 100 dans quelques années. Comment alors, monsieur le ministre, ne pas s'engager dans un plan précis de promotion et de valorisation de notre patrimoine pour attirer une partie de cette clientèle au-delà du périmètre très fermé que certains élus locaux du site dénomment déjà « réserve d'Indiens » ? Il y va de la réussite de l'intégration de ce parc dans son environnement.

Conscients et satisfaits des retombées économiques attendues dans d'autres secteurs, nous n'accepterons pas que Marne-la-Vallée devienne « Disney-Vallée ». Les communes concernées, le département se sont déjà exprimés sur ce sujet. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'un tel plan d'accompagnement pourrait être élaboré sous votre autorité avec les collectivités territoriales concernées, et que, parallèle-

ment - j'en avais déjà fait la demande en commission - une étude précise soit menée sur toutes les retombées, financières, économiques, mais aussi culturelles, du projet ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué chargé du tourisme. Je partage, monsieur Fourré, le souci que vous venez d'exprimer.

Eurodisneyland apportera, sur le plan touristique, un appui considérable. Non seulement, en effet, de 11 à 12 millions de visiteurs sont attendus, mais seront réalisés un hôtel quatre étoiles luxe, que l'on appellera peut-être cinq étoiles, de 500 cents chambres. un hôtel quatre étoiles de 500 chambres également, deux hôtels trois étoiles de 1 000 chambres chacun et des hôtels deux étoiles ayant une capacité du même ordre.

La région va connaître un grand développement touristique, avec de très importantes retombées sur l'emploi et les ressources. Il faut, en effet, en faire profiter le pays. Je vais, probablement au cours des prochains mois, suivre votre suggestion de réunir tous les partenaires afin d'étudier comment on peut, d'une part, valoriser Disneyland en veillant à ce qu'il ne constitue pas un petit pays dans le pays et, d'autre part, faire en sorte, dans la mesure où de nombreux étrangers y viendront régulièrement, que l'ensemble des régions françaises puissent y présenter ce qu'elles offrent et qu'il y ait ainsi des retombées nationales. Ce serait justice, et cela me paraît possible.

Cela étant dit, il ne faut pas dramatiser les échecs des parcs plus petits. Certains connaissent d'ailleurs le succès et, pour d'autres, il faut attendre quelques années. N'oubliez pas que Disneyland, aux Etats-Unis, a mis plusieurs années avant d'atteindre le succès. Le produit est nouveau et il faut le faire entrer dans les habitudes des utilisateurs. Cela ne se fait pas, généralement, en six mois ou en un an.

En tout état de cause, il vaut mieux avoir Disneyland chez nous qu'à l'étranger. Ce sera un atout supplémentaire pour nous. Il est de notre responsabilité de veiller à ce que l'on en retire le maximum de retombées favorables.

Je suis donc tout à fait favorable à votre suggestion, monsieur Fourré, et nous aurons probablement l'occasion de nous revoir pour la mettre en œuvre.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Marcel Garrouste.

M. Marcel Garrouste. Monsieur le ministre, dans le domaine du tourisme, la France occupe désormais la première place en Europe. L'allongement du temps libre et l'ouverture des frontières permettent de penser que le tourisme restera longtemps encore un secteur en expansion.

Paris et certaines régions privilégiées exercent et exerceront toujours une forte attraction. Par contre, et vous venez de le souligner, l'espace rural n'occupe pas toute la place qui pourrait lui revenir. S'il était mieux organisé et si sa promotion était mieux assurée, il profiterait davantage de l'évolution du comportement des vacanciers à la recherche de formules économiques dans un cadre différent de leur vie quotidienne de citoyens. Nos paysages et nos villages constituent notre patrimoine touristique au même titre que nos cathédrales et nos châteaux.

Certaines zones de notre pays se dépeuplent à un rythme inquiétant pour l'avenir de l'espace rural. Dans bien des cas, moyennant un faible investissement, elles pourraient grainer une clientèle touristique qui assurerait un appoint économique non négligeable. C'est essentiellement la dispersion des initiatives qui nuit au succès de l'entreprise.

Quelles mesures pouvez-vous prendre, monsieur le ministre, pour inciter les collectivités locales à une meilleure coopération afin d'équilibrer les capacités d'hébergement et de loisirs, de les diversifier et de les organiser afin qu'elles puissent faire l'objet d'une offre globale en vue de la conquête de nouvelles clientèles et d'un allongement des périodes de fréquentation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Vous exprimez, monsieur Garrouste, votre souci de voir la ruralité française participer au développement du tourisme, et vous avez raison. Mais il suffit de regarder les chiffres pour voir quel progrès le tourisme rural connaît aujourd'hui dans le tourisme national. Son développement est plus rapide que

dans nombre de régions touristiques classiques. Cette année, par exemple, la plupart des régions françaises de l'intérieur ont connu un développement de la fréquentation touristique plus élevé que des régions comme la Côte d'Azur, qui est arrivée à un certain plafond et où l'augmentation de la fréquentation, même dans les très bonnes années comme l'a été 1989, n'est pas aussi significative que dans la France rurale.

De nombreuses associations travaillent au développement du tourisme rural. Je me suis rendu voilà quelques jours en Dordogne, à l'invitation de M. Bioulac. J'y ai constaté une volonté de mettre en valeur le tourisme vert grâce à des actions conduites en liaison avec les départements, les régions et l'Etat.

Pour ma part, j'encouragerai, dès 1990, certaines de ces actions. J'ai passé ou je suis en train de passer avec les fédérations, avec l'association T.E.R. et d'autres associations comme celle que préside M. Bioulac, des conventions qui permettront à l'Etat d'apporter sa contribution quand ce sera nécessaire.

Je crois, moi aussi, à l'avenir du tourisme rural. C'est probablement une des cartes les plus originales, et donc les plus fortes, du tourisme français.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

La parole est à M. Claude Lise.

M. Claude Lise. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, comme vous le savez, le tourisme occupe une place importante dans l'économie des Antilles, économie en proie, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, à de très graves difficultés.

A la Martinique, par exemple, il représente plus de 5 000 emplois directs, et les dépenses effectuées par les touristes atteignent le chiffre des exportations.

C'est dire qu'il faut non seulement défendre ce secteur économique, mais encore chercher à le promouvoir tout en veillant, bien entendu, à ne pas en faire l'unique base de notre développement.

C'est pourquoi, je veux appeler votre attention sur deux problèmes particulièrement préoccupants.

Le premier est celui de la diminution constante de la clientèle nord-américaine, de l'ordre de 20 p. 100 par an depuis trois ans. En dehors des fluctuations du dollar et de certaines insuffisances en matière d'équipements et d'animation touristique, il existe à ce phénomène deux causes essentielles qui méritent d'être soulignées : d'abord, l'absence de liaisons aériennes directes, la compagnie nationale Air France refusant de rétablir des lignes qu'elle a supprimées entre les Antilles et l'Amérique du Nord ; c'est ensuite l'insuffisance des budgets de promotion sur les marchés des Etats-Unis et du Canada.

Devant cette situation, les assemblées locales ont tenu à réagir et, sur la base de sérieuses études de marchés, ont décidé d'affréter un avion de 167 sièges qui, à partir du mois de décembre prochain, fera trois vols par semaine pour relier les Antilles à New York et Montréal, ce qui représente un engagement financier de quinze millions de francs.

Elles ont dû par ailleurs programmer d'importantes campagnes de promotion pour soutenir le lancement de ces vols, ce qui va leur coûter environ 5 200 000 francs.

D'où ma première question, monsieur le ministre : ne pensez-vous pas qu'il est nécessaire de soutenir l'action engagée très courageusement par nos assemblées locales, dont l'une vient de subir, vous le savez, les conséquences du drame engendré par le cyclone Hugo ?

Ce soutien pourrait se faire notamment par l'intermédiaire de la Maison de la France et consister, d'une part, en une augmentation de la participation de l'Etat au financement des actions de promotion des Antilles et, d'autre part, en la mise à disposition de certaines infrastructures logistiques - bureaux, téléx, etc. - pour faciliter l'implantation de cellules commerciales des Antilles françaises aux Etats-Unis et au Canada. Nous comptons sur votre intervention en ce sens.

Le deuxième problème, que je veux évoquer très rapidement, m'oblige encore à mettre en cause Air France.

Il s'agit cette fois des tarifs très élevés pratiqués sur les lignes à destination des Antilles pendant les mois d'été, c'est-à-dire précisément la période durant laquelle nos hôteliers

connaissent les plus faibles taux de remplissage, lesquels se situent entre 35 et 50 p. 100. Ces tarifs sont tellement dissuasifs qu'ils annulent l'impact des baisses de tarif consenties l'été par les hôteliers antillais et qui sont de l'ordre de 40 p. 100.

Monsieur le ministre, je sais bien que cela ne dépend pas directement de vous, mais ne pouvez-vous pas appuyer très fortement les démarches que nous effectuons - jusqu'à présent en vain - auprès de la direction d'Air France pour faire comprendre à celle-ci que les privilèges exorbitants dont dispose la compagnie nationale sur les lignes desservant les Antilles et les importants profits qu'elle en tire lui confèrent à l'égard de nos départements d'autres responsabilités que celles qu'elle a bien voulu jusqu'à maintenant prendre en compte ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Ainsi que je le disais tout à l'heure, j'ai l'intention, monsieur Lise, d'organiser prochainement des réunions de travail avec le ministre des départements et territoires d'outre-mer, lequel a une compétence économique générale sur ces départements et territoires. Il est apparu souhaitable à l'un comme à l'autre de se réunir autour d'une table avec les responsables professionnels et les élus afin de définir pour les années à venir une politique touristique pour l'outre-mer.

La situation actuelle peut être améliorée assez sensiblement. Pour cela, il convient d'abord de faire participer la population tout entière à l'effort touristique afin qu'elle n'ait pas l'impression que celui-ci lui est un peu étranger ; cela rejoint un peu le souhait que M. Fourré a exprimé à propos d'Eurodisneyland. Il convient donc d'éviter la persistance de ce sentiment que le tourisme est artificiellement plaqué, sentiment qui, je le sais, existe encore fortement dans une partie de la population.

Ensuite, nous devons conduire une politique de formation, une politique de promotion, notamment vers les Etats-Unis et le Canada, et essayer d'améliorer certaines structures ainsi que le professionnalisme de l'accueil. Bref, il faut définir une politique à long terme, et je vais y travailler.

Pour ce qui est des conséquences du cyclone Hugo, j'ai l'intention de consentir un effort énorme sur mon budget de promotion en faveur de la Guadeloupe. L'essentiel des installations devrait d'ailleurs être restauré au moment de la saison d'hiver, c'est-à-dire à la fin du mois de décembre. D'ailleurs, je me rendrai vraisemblablement sur place pour que cette politique de promotion soit ressentie comme étant vraiment voulue par le Gouvernement.

En tout cas, en 1990, je ferai tout mon possible - et nous aurons l'occasion d'en reparler, monsieur le député - pour que le progrès du tourisme en France ne laisse pas de côté les magnifiques capacités qui existent dans nos départements d'outre-mer.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

La parole est à M. Bernard Bioulac.

M. Bernard Bioulac. J'aurais tendance à dire en vous écoutant : enfin, un ministre qui parle du tourisme rural en y croyant !

Votre budget, monsieur le ministre, consent des efforts dans ce sens, qu'il s'agisse de la promotion ou de la formation.

En ce qui concerne la promotion, elle occupe aujourd'hui une bonne position, mais il faut continuer notre action.

Pour ce qui est de la formation, un effort considérable est entrepris, mais il convient d'aller encore plus loin, tant en ce qui concerne les acteurs privés que les acteurs publics, le tourisme étant désormais une industrie à part entière.

Responsable d'une fédération nationale de tourisme rural, la Fédération nationale des services « Loisir-Accueil », je voudrais insister sur deux éléments. Vous leur apportez déjà largement votre soutien, monsieur le ministre, mais il faut encore aller plus loin.

Le premier concerne le montage des produits touristiques. Il est indispensable de renforcer les efforts en vue de la conceptualisation, de la réalisation et de la commercialisation de ces produits. Les collectivités locales, en particulier les

conseils généraux, se sont très largement investies dans la production de ces produits, mais il faut les aider, les conseiller et les inciter à en imaginer encore d'autres.

De même, il convient d'associer davantage les conseils généraux aux contrats de Plan. J'insiste sur ce point, parce que ce n'est pas le cas dans toutes les régions. Ainsi dans ma région, la région Aquitaine, les départements ont été totalement ignorés.

Le deuxième élément a trait à l'utilisation de l'informatique et de la télématique pour la commercialisation des produits et la réservation. A l'heure actuelle, en matière de tourisme rural, il existe au moins deux grands systèmes : le système « Gitor » pour les gîtes et le système « Sycomore » pour les multi-produits. Ils font partie des services « Loisir-Accueil ». Nous devons aller encore plus loin dans le maillage et l'interactivité de ces systèmes, pas seulement pour la France mais aussi déjà pour l'Europe.

Enfin, s'agissant des services « Loisir-Accueil », maintenant qu'il n'y a plus de problème dans les synergies établies avec le S.N.A.V., il serait nécessaire de régulariser leur existence sur le plan législatif.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Je partage tout à fait les préoccupations de M. Bioulac sur les trois points qu'il a soulevés.

D'abord, il convient de faire participer les départements au nécessaire effort touristique, notamment pour éviter que les régions ne monopolisent un certain nombre d'actions sans une concertation suffisante. Certes, cela relève beaucoup de la responsabilité des collectivités territoriales, mais l'Etat peut corriger certains excès et veiller à ce que chacun des départements apporte sa part au développement touristique et en reçoive aussi sa part.

Je vais d'ailleurs me rendre prochainement à Bordeaux pour organiser une réunion régionale à laquelle participera M. Biasini, qui a aidé au développement de l'Aquitaine. Un de mes soucis est de veiller à ce que les départements soient totalement associés au développement de cette région.

S'agissant de l'utilisation de l'informatique, vous avez parfaitement raison, monsieur Bioulac. Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'en parler aujourd'hui, mais il est vrai que l'informatique occupe une place croissante dans le secteur du tourisme. Je me félicite d'ailleurs de voir que les services « loisirs-Accueil » accordent déjà une place à ces nouvelles techniques. Il est remarquable de constater que le tourisme rural utilise les moyens les plus modernes de la technique et est souvent en avance sur des secteurs à vocation touristique beaucoup plus ancienne ou plus traditionnelle. Les efforts qui sont consentis dans ce domaine doivent être encouragés. Ce sera l'une des grandes préoccupations de l'Etat et de mon ministère pour l'année qui vient. L'informatisation réussie du tourisme français constituera une carte majeure en termes de concurrence.

Enfin, les services « Loisir-Accueil » ont fait leurs preuves. Je me réjouis qu'ils aient aujourd'hui trouvé leur place. Ils ajoutent un « plus » au développement de notre tourisme en milieu rural. Un texte est peut-être nécessaire. Je suis prêt à y réfléchir avec M. Bioulac. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que plus aucune grande association - je pense en particulier au S.N.A.V. - ne conteste l'utilité et l'efficacité des services « Loisir-Accueil ».

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Léonce Deprez, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, ôtez-moi d'un doute.

Vous avez dit : « les produits existent ». Mais, reconnaissez avec moi que l'objectif est de développer la production et d'aboutir à la croissance. En fait, tout le problème est de développer la production sur l'ensemble du territoire durant les quatre saisons de l'année. Pour cela, il faut développer les capacités de production des produits, en l'occurrence les séjours. Et, par conséquent, il convient de développer les capacités de production des composantes des séjours, c'est-à-dire les gîtes ruraux, dans le cadre des espaces ruraux, et les hôtels de une, deux, trois, quatre et cinq étoiles. Je note à cet égard avec intérêt que la proposition que j'avais faite l'an

dernier a été retenue puisque vous allez officialiser les hôtels cinq étoiles. Il s'agit donc d'avoir une politique interministérielle en vue de développer ces capacités de production.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, me confirmer que vous m'avez bien compris, et qu'il n'y a pas de contradiction entre mes propos et votre réponse ?

Pour aboutir à un étalé de la production de ces produits à la fois dans l'espace français et sur les quatre saisons de l'année, vous avez créé à juste titre, dans le cadre du conseil national du tourisme, un groupe de travail sur l'organisation territoriale du tourisme, un groupe de travail sur l'organisation territoriale du tourisme, afin de la rénover. Les membres de ce groupe de travail ont commencé justement leur tâche afin d'établir une clarification entre ceux qui sont des partenaires pour la production et ceux qui sont des partenaires pour la promotion.

Dans ces conditions, si nous travaillons vite et si nous clarifions la situation, êtes-vous prêt, monsieur le ministre, à retenir l'excellente suggestion faite par M. le président de l'Assemblée nationale qui, dans le souci de stimuler l'ardeur des parlementaires, a encouragé le Gouvernement à accepter des propositions de loi ?

Etes-vous prêt à accepter, au terme des travaux de ce groupe de travail, une proposition de loi pour aller plus vite et plus loin dans l'organisation territoriale du tourisme, car il s'agit d'une condition de la croissance économique du secteur touristique ?

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Je me réjouis de constater que cette discussion s'achève sur un consensus et que vous approuvez, monsieur Deprez, certaines propositions du président de l'Assemblée nationale.

Ma réponse rejoint tout à fait votre préoccupation. Comme je l'ai dit, les produits existent. Nous ne partons pas d'un terrain vierge. Mais ces produits doivent être améliorés et parfois il faut en créer de nouveaux. Le succès du tourisme français tient d'ailleurs au fait qu'il a su créer de nouveaux produits, et je pense, par exemple, à la thalassothérapie qui a aujourd'hui développé trente-six centres et qui en aura beaucoup plus dans quelque temps.

Il faut donc améliorer la capacité de production même si, heureusement, cette production n'est déjà pas négligeable dans notre pays.

S'agissant des gîtes ruraux, des hôtels et de la politique interministérielle, ce sont des domaines où nous devons continuer d'agir et de progresser. La France a besoin de plus d'hôtels. Or, il s'en construit tous les jours, toutes catégories confondues, depuis ceux qui n'ont pas d'étoiles jusqu'à ceux qui en ont quatre ou cinq. Tous sont nécessaires, puisqu'il faut veiller au développement de l'ensemble du secteur touristique.

Il faut aussi des gîtes ruraux en plus grand nombre et une politique interministérielle encore plus active, dans la mesure où, c'est vrai, le tourisme intéresse presque tous les ministères : culture, environnement, équipement, transports, agriculture, affaires étrangères - pour les visas par exemple - intérieur, éducation, travail. Sur ce point, nous sommes donc tout à fait d'accord.

Enfin, quand une proposition de loi est bonne, le Gouvernement ne peut qu'y être favorable. Je n'ai pas de vanité d'auteur, et si l'Assemblée bâtit une bonne proposition de loi, je vous donne l'assurance que j'en accepterai bien volontiers la discussion. Je suis de ceux qui pensent qu'il est bon qu'à côté des projets de loi il y ait un maximum de propositions de loi. Je serais donc très heureux que votre groupe de travail aboutisse à un texte propre à favoriser le progrès de l'activité touristique. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Doillet. Très bien !

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits concernant le tourisme, inscrits à la ligne « industrie et aménagement du territoire », seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 48 présenté par MM. Lombard, Brard, Tardito, Thiémé et les membres du groupe communiste et apparenté.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 25 000 000 francs. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, vous avez indiqué dans vos réponses aux différents intervenants que vous êtes satisfait que 60 p. 100 des Français puissent aujourd'hui partir en vacances. Encore faut-il rappeler que, sur ces 60 p. 100, de nombreuses familles - pour ne pas dire des milliers d'entre elles - ne prennent qu'une semaine de vacances et parfois moins. Il y a donc encore 40 p. 100 des Français qui ne partent pas en vacances. Par conséquent, de nombreuses améliorations sont encore nécessaires pour satisfaire ce besoin en matière de vacances et de loisirs. Je sais toutefois que ce n'est pas uniquement du budget du tourisme que viendra l'amélioration de la situation des familles. Celle-ci passe, bien sûr, par une augmentation du pouvoir d'achat de ces dernières.

J'en viens à notre amendement qui a pour objet d'améliorer le tourisme social.

Nous proposons à l'Assemblée de traduire en actes une observation formulée par l'unanimité de la commission des finances, en maintenant à leur niveau de 1989 les crédits de promotion touristique à l'étranger, qui avaient progressé de 30 millions de francs sur 1988. La somme ainsi dégagée pourrait être consacrée à l'augmentation des crédits indispensables à la rénovation des villages de vacances du tourisme social. En adoptant cet amendement, l'Assemblée contribuerait donc au développement de tous nos atouts touristiques et refuserait ainsi le choix d'exclusion en affirmant qu'il y a d'autres voies que le tourisme commercial, même si celui-ci est important. Je pense notamment aux Euro-villages, dont les travailleurs et salariés français sont exclus de fait.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Lise suppléant M. le rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Je m'oppose, bien entendu, à cet amendement.

Si l'on réduisait les crédits de la promotion touristique à l'étranger de 25 millions de francs, ils seraient inférieurs à ceux de 1989, puisqu'ils augmentent en 1990 de 15 millions de francs.

La promotion touristique à l'étranger est une politique de longue haleine qui a porté ses fruits. Ce n'est pas au moment où cette politique réussit qu'on va la stopper. Si l'on réduisait les crédits destinés à la promotion, on réduirait la crédibilité de cette politique...

Mme Muguette Jacquaint. On ne vous demande pas de la stopper, mais de faire un autre choix !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. ... et, dès lors, l'apport de crédits privés, lesquels ont participé de façon massive à cette politique et ont permis le développement du tourisme, y compris du tourisme social et associatif, se trouverait gravement compromis. Quand une politique réussit, mieux vaut la poursuivre que l'arrêter.

Je suis comme vous, madame, très sensible au fait que davantage de Français doivent partir en vacances. C'est d'ailleurs ce qui se passe, puisque le taux des départs des Français en vacances est en augmentation constante. Cela s'est encore vérifié cette année puisque ce taux est un des meilleurs du monde, après celui de deux pays scandinaves.

Mme Muguette Jacquaint. Mais 20 p. 100 des Français ne partent qu'une semaine, monsieur le ministre ! Il faut citer les chiffres et non les interpréter !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Ne mélangeons pas tout !

Mme Muguette Jacquaint. Ne niez pas la réalité !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Je ne la nie pas. Mais nous devons la replacer dans son contexte et faire des comparaisons.

A l'heure actuelle, le taux de départ des Français en vacances est l'un des meilleurs du monde. Quels que soient les systèmes économiques et le niveau de développement, il n'y a, comme je l'ai dit, que deux pays au monde qui font mieux que nous, et encore de très peu, puisque l'un a un taux de 61 p. 100 et l'autre de 62 p. 100. Tous les autres pays font moins bien que nous ! Nous ne sommes donc pas, dans ce domaine-là, dans une situation catastrophique. Cette situation peut, j'en conviens, être améliorée, mais ne dramatisons pas.

Mme Muguette Jacquaint. Je ne dramatise pas !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Cette situation est d'ailleurs en voie d'amélioration et elle est la marque d'un certain succès.

J'ajoute que les Français sont très attachés à leur pays, beaucoup plus que leurs voisins ne le sont au leur, et qu'ils sont très peu nombreux à partir à l'étranger par rapport à ce que l'on voit dans les pays environnants : en France, 16 p. 100 seulement de ceux qui partent en vacances vont à l'étranger, alors que les 50 p. 100 sont dépassés chez la plupart de nos voisins. Il est un fait que, dans notre pays, beaucoup de gens préfèrent passer leurs vacances chez eux. C'est comme cela ! Ils vivent dans des régions qui leur plaisent et ils ne les quittent que pour faire quelques déplacements, qui ne sont pas comptabilisés.

Mme Muguette Jacquaint. Faites donc des sondages !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. J'ajoute aussi que, pour ce qui concerne les moins de trente ans, le taux de départ en vacances dépasse de beaucoup les 60 p. 100. Je ne dis pas que c'est satisfaisant, mais ne mélangez pas cela avec l'effort de promotion qui, lui, profite à l'ensemble des formes de tourisme, y compris le tourisme associatif, auquel vous êtes attachée et qui a beaucoup bénéficié de l'apport de notre politique de promotion cette année.

Arrêter cette politique, ou même la réduire, serait tout à fait contraire à l'intérêt social et économique du pays. Je m'oppose donc à votre amendement.

Mme Muguette Jacquaint. Nous ne demandons pas une réduction de cette politique : nous demandons qu'un autre choix soit fait en ce qui concerne le tourisme social !

M. Jean-Marie Daillet. Quoi qu'il en soit, votre amendement est un amendement de réduction.

M. le président. Monsieur le ministre, je vous remercie. La parole est à M. Léonce Deprez, contre l'amendement.

M. Léonce Deprez. Nous avons demandé des augmentations de crédits pour la promotion à l'étranger depuis plusieurs années. Nous les avons obtenues, même si nous estimons qu'elles sont encore insuffisantes, et je ne peux donc que m'opposer à l'amendement.

Puisque nous avons engagé ici un dialogue qui doit permettre de nous éclairer sur le sujet, je voudrais dire aussi que les crédits de promotion à l'étranger sont directement responsables de la progression de notre chiffre d'affaires touristique. Cela est particulièrement vrai pour les hôtels, dont on sait qu'ils exigent des investissements très coûteux.

Je rappelle à Mme Jacquaint que nous avons assuré, en 1987, 3 258 000 journées de congressistes et accueilli 1 128 000 congressistes.

Quant au nombre de congrès internationaux, qui sont touchés par ces actions de promotion à l'étranger, il a augmenté en 1988 de 13,9 p. 100, si bien que Paris est redevenue la première ville de congrès du monde et que nous sommes à la pointe du tourisme d'affaires. Et c'est ce tourisme d'affaires - ou de congrès, de conventions, de journées d'études, comme l'on voudra - qui permet l'étalement du tourisme et de sécurisation de l'emploi durant les quatre saisons de l'année. Il est donc très important de reconnaître ici qu'il est la condition de la sécurité et du développement de l'emploi. C'est pourquoi nous demandons aussi que soit conduite une politique fiscale favorisant la création d'hôtels quatre et

cinq étoiles, indispensables pour accueillir cette clientèle dans toutes les régions de France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Je vous remercie.

Mme Muguette Jacquaint. On comprend que vous vouliez des hôtels quatre étoiles au Touquet, monsieur Deprez !

M. le président. Madame Jacquaint, vous n'avez pas la parole !

Je mets aux voix l'amendement n° 48.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi adopté par le Sénat, relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 968, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 30 octobre 1989, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Équipement et transports. - Urbanisme et logement :

Annexe n° 19 (Urbanisme, logement et services communs). - M. Jean Anciant, rapporteur spécial ; avis n° 925, tome VII (Urbanisme - logement), de M. Bernard Carton, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Équipement et transports. - Transports terrestres, routes et sécurité routière :

Annexe n° 18 (Transports terrestres et S.N.C.F.). - M. Claude Germon, rapporteur spécial ;

Annexe n° 17 (Routes et sécurité routière). - M. Louis Mexandeau, rapporteur spécial ;

Avis n° 925, tome VI (Routes et sécurité routière - Transports terrestres et S.N.C.F.) de M. Jacques Fleury, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

ERRATA

CODE PÉNAL

Au compte rendu intégral de la 1^{re} séance du 12 octobre 1989
(*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, du vendredi 13 octobre 1989)

Page 3470, 2^e colonne, article 131-14 : à la fin du 4^e de cet article :

Au lieu de : « un an ou plus »,

Lire : « un an au plus ».

Au compte rendu intégral de la 2^e séance du 12 octobre 1989
(*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, du vendredi 13 octobre 1989)

Page 3516, 1^{re} colonne, au dixième alinéa de cette page, à la quatrième ligne de cet alinéa :

Au lieu de : « et des cartes de paiement »,

Lire : « ou d'utiliser des cartes de paiement ».

Page 3523, 1^{re} colonne, article 132-54-1 : dans la quatrième ligne du premier alinéa de cet article :

Au lieu de : « six mois ou plus »,

Lire : « six mois au plus ».

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

Au compte rendu intégral de la 2^e séance du 12 octobre 1989
(*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, du vendredi 13 octobre 1989)

Page 3532, 2^e colonne, quatrième alinéa, 2^e ligne :

Au lieu de : « relative au parrainage éducatif »,

Lire : « tendant à la création du parrainage éducatif ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	88	
93	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un an.....	670	1 538	
<p>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 STANDARD GENERAL : (2) 40-58-75-00 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS</p>				
<p>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.</p>				
<p>Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.</p>				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)